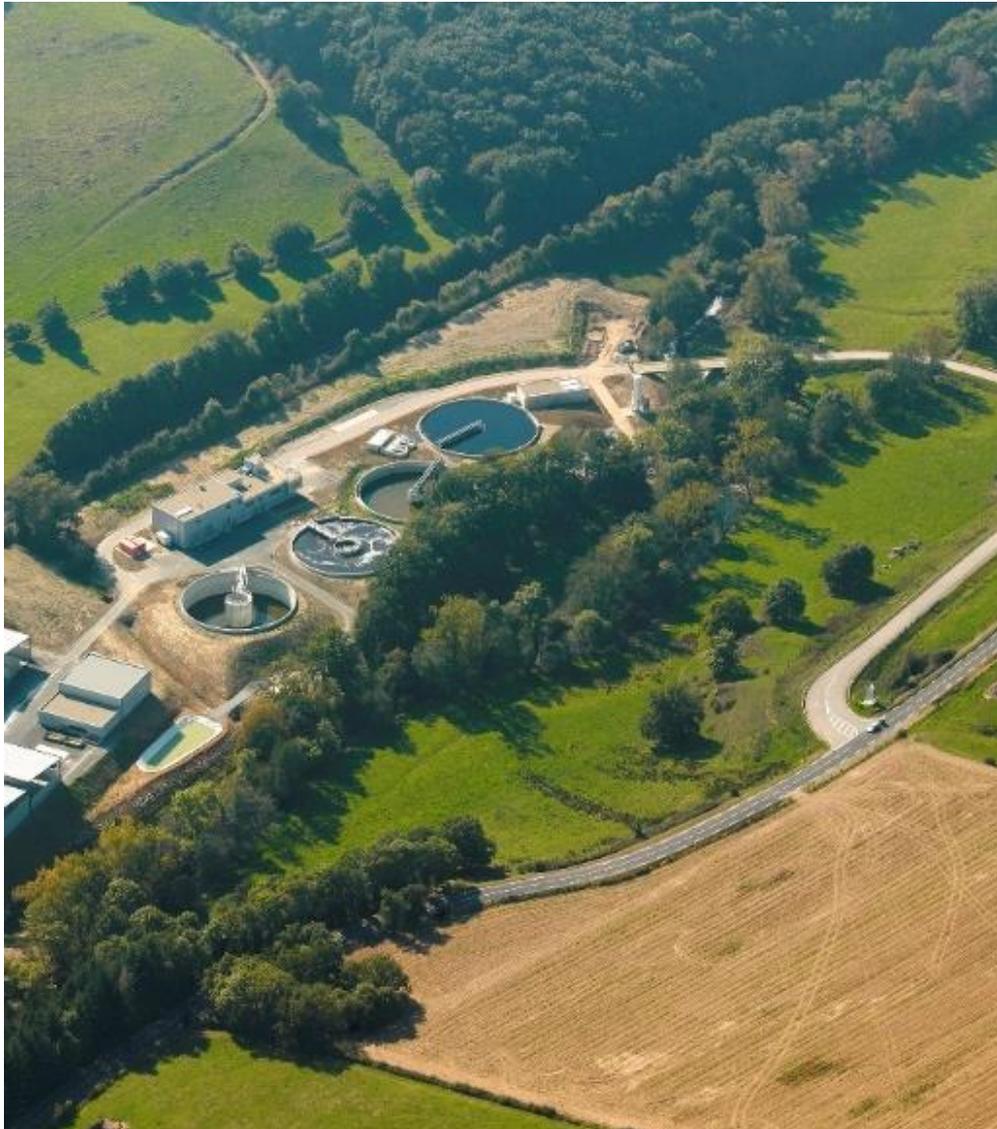




Ouest **Rhodanien**  
Communauté d'agglomération

*Juillet 2022*



---

# Rapport annuel 2021

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service  
Public de l'assainissement collectif (RPQS)

---

# Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction .....	4
Partie 1 – Périmètre d’Amplepuis Thizy, de la Haute Vallée d’Azergues, du SIAPT dissout, de Dième et Saint Appolinaire .....	5
I. Caractérisation technique du service .....	5
II. L’activité du service.....	51
III. Tarification sur le périmètre.....	51
IV. Indicateur de performance .....	53
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau .....	59
Partie 2 – Périmètre de la commune de Joux .....	60
I. Caractérisation technique du service .....	60
II. L’activité du service.....	62
III. Tarification sur le périmètre.....	62
IV. Indicateurs de performance .....	64
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau .....	70
Partie 3 – Périmètre de la commune de Les Sauvages .....	71
I. Caractérisation technique du service .....	71
II. L’activité du service.....	74
III. Tarification sur le périmètre.....	74
IV. Indicateur de performance .....	76
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau .....	82
Partie 4 – Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne.....	83
I. Caractérisation technique du service .....	83
II. L’activité du service.....	86
III. Tarification sur le périmètre.....	86
IV. Indicateur de performance .....	87
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau .....	93
Partie 5 – Périmètre de la commune de Tarare .....	94
I. Caractérisation technique du service .....	94
II. L’activité du service.....	97
III. Tarification sur le périmètre.....	98

IV. Indicateur de performance .....	100
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	107
Partie 6 – Périmètre de la commune de Valsonne.....	108
I. Caractérisation technique du service .....	108
II. L'activité du service.....	110
III. Tarification sur le périmètre.....	111
IV. Indicateur de performance .....	113
V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	119
Partie 7 – Eléments financiers .....	120
I. Montant des recettes .....	120
II. Financement des investissements .....	120

---

# Introduction

**Le service assainissement de la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) est issu de la fusion, en 2014, de 10 services d'assainissement collectif et non collectif. Ces services transférés disposaient chacun de leur propre mode de gestion, mais également de leur propre tarif.**

**Une uniformisation des tarifs et des modes de gestion est en cours et se déroulera sur la période 2014 - 2023. Dans l'attente, une présentation du rapport sur le prix et la qualité de chaque périmètre est faite dans ce document, qui constitue le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif (RPQS) de la COR.**

Le RPQS, prévu par l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour principal objectif de donner toute transparence sur le fonctionnement des services d'eau et d'assainissement, par une information précise des consommateurs sur la qualité et la performance de leur service.

Ce rapport doit être présenté dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 30 septembre. Si tout ou partie de la compétence a été transférée à un ou plusieurs EPCI, le maire présente au conseil municipal le ou les rapports transmis par ces EPCI dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit au plus tard le 31 décembre.

Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 en complètent le contenu, en intégrant notamment des indicateurs de performance du service public.

Ce rapport peut être consulté à la mairie et au siège de la COR. Il peut également être consulté et téléchargé sur le site internet de la COR à l'adresse suivante [www.ouestrhodanien.fr](http://www.ouestrhodanien.fr)

---

# Partie 1 – Périmètre d'Amplepuis Thizy, de la Haute Vallée d'Azergues, du SIAPT dissous, de Dième et Saint Appolinaire

## I. Caractérisation technique du service

### a) Présentation du territoire desservi

- **Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :**

Nom de l'EPCI : Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR)

#### **Compétences liées au service :**

- Contrôle des branchements particuliers
- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues

#### **Nom des communes adhérentes au service (et lieux-dits pour chaque commune) :**

- x Chambost Allières
- x Chénelette
- x Claveisolles
- x Grandris
- x Lamure sur Azergues
- x Poule les Echarmeaux
- x St Bonnet le Troncy
- x St Nizier d'Azergues
- x Amplepuis, dont le hameau de St Claude Huissel
- x Cours constituée des communes déléguées de Thel, Pont-Trambouze, Cours la Ville
- x Cublize
- x Meaux La Montagne
- x Ranchal
- x Ronno
- x St Jean La Bussière
- x St Just d'Avray
- x St Vincent de Reins
- x Thizy Les Bourgs constituée des communes déléguées de Bourg de Thizy, La Chapelle de Mardore, Mardore, Marnand et Thizy
- x Affoux
- x Ancy
- x Saint-Forgeux
- x Saint-Marcel-l'Eclairé
- x Saint-Romain-de-Popey
- x Vindry sur Turdine constituée des communes déléguées de Dareizé, Les Olmes, Pontcharra-sur-Turdine et Saint-Loup
- x Dième
- x Saint Appolinaire

**Descriptif du territoire desservi :**

Chaque commune est membre de la COR pour les compétences concernées

**Zonage d'assainissement :**

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée.

**b) Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

- **Délégation de service public :**

Nom du délégataire : **SUEZ – 309, route de Lucenay – 69480 ANSE**

Date de début de contrat : **27/08/2018**

Date de fin de contrat : **31/12/2022**

Missions des délégataires :

- La collecte, le transport et le traitement des effluents
- L'élimination des sous-produits d'épuration : graisse, sable, refus de grilles
- Le traitement des boues
- L'élimination ou la valorisation des boues d'épuration
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

<b>Avenant n°</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
1	22/10/2020	Acceptation des boues extérieures sur le site d'Amplepuis dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise CoVID-19 – année 2020
2	25/11/2021	Prolongation du contrat de délégation de service public jusqu'au 31/12/2022
3	24/02/2022	Acceptation des boues extérieures sur le site d'Amplepuis dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise CoVID-19 du 1/04/2021 à la date d'échéance du contrat de délégation de service public

**c) Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0)**

- **Nombre d'abonnements**

**Nombre d'abonnements : 13 907**

<b>Abonnés domestiques et assimilés</b>	13 071
<b>Abonnés non domestiques</b>	836
<b>Total</b>	<b>13 907</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

### Répartition des abonnés par commune :

Communes	Abonnés domestiques et assimilés	Abonnés non domestiques	Total
Chambost Allières	262	15	277
Chénelette	66	4	70
Claveisolles	113	13	126
Grandris	501	15	516
Lamure sur Azergues	341	47	388
Poule les Echarmeaux	288	24	312
St Bonnet le Troncy	90	1	91
St Nizier d'Azergues	79	6	85
Amplepuis	2 105	132	2 237
Cours	1 838	141	1 979
Cublize	518	35	553
Meaux la Montagne	57	6	63
Ranchal	110	4	114
Ronno	154	8	162
St Jean la Bussière	358	20	378
St Just d'Avray	174	7	181
St Vincent de Reins	278	14	292
Sévelinges	0	1	1
Thizy les Bourgs	2 236	165	2 401
Affoux	64	1	65
Ancy	128	2	130
Saint-Forgeux	349	25	374
Saint-Marcel-l'Eclairé	185	4	189
Saint-Romain-de-Popey	605	35	640
Vindry sur Turdine	2 076	109	2 185
Dième	20	1	21
Saint-Appolinaire	76	1	77
<b>Total</b>	<b>13 071</b>	<b>836</b>	<b>13 907</b>

#### ▪ Estimation du nombre d'habitants desservis :

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les habitations secondaires et résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre total d'habitants des communes : la population à prendre en compte est celle qui résulte du recensement, majoré entre chaque année des accroissements de population
- Nombre d'habitants moyen par foyer (nombre d'habitants/abonné) = nombre total d'habitants de la commune / nombre d'abonnés à l'eau potable (issu du rapport AEP) = **2.2**
- Nombre d'habitants desservis = nombre d'abonnés à l'assainissement collectif x nombre d'habitants moyen par foyer = **13 907 X 2.2 = 30 595**

Le service public d'assainissement collectif dessert **30 595 habitants** (Indicateur D201.0)

▪ **Volumes facturés**

<b>Le volume facturé aux abonnés est de : Volumes facturés :</b>	
Aux abonnés domestiques	-
Aux abonnés non domestiques	-
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>1 355 001 m<sup>3</sup></b>

**d) Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0)**

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

Secteur	Nombre d'autorisations
Haute Vallée d'Azergues	0
Amplepuis-Thizy :	25
SIAPT dissout :	7
<b>Total</b>	<b>32</b>

**e) Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)**

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de **547.499 kilomètres**, dont :

Réseau séparatif eaux usées	<b>224,604 km</b>
Réseau séparatif eaux pluviales	<b>145,660 km</b>
Réseau unitaire	<b>172,212 km</b>
Réseau refoulement eaux usées	<b>7,103 km</b>
Réseau refoulement eau pluviales	<b>0.097 km</b>
Réseau refoulement unitaire	<b>1,613 km</b>
<b>TOTAL</b>	<b>551,289 km</b>

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

**Secteur Haute Vallée d'Azergues :**

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	1	Grandris	Route de la Roue	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	2	Grandris	La Rivière	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	3	Grandris	L'Etang	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	4	Grandris	Vers Chapeton	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	5	Grandris	La Grande Ferme	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	6	Grandris	Grande Rue	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	7	Lamure sur Azergues	Le Stade	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	8	Lamure sur Azergues	Quartier Neuf	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	9	Poule les Echarmeaux	Bas du Bourg	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	10	Chambost Allières	Pont de l'Azergues	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	11	Chambost Allières	Rejet à l'Azergues	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	12	Chambost Allières	Pont du Chemin de Fer	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	13	Lamure sur Azergues	PR STEP Lamure	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	14	Poule les Echarmeaux	PR de la Gare	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	15	Poule les Echarmeaux	PR La Chavanne	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	16	Grandris	PR de la Rivière	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	17	Grandris	PR STEP Grandris	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	18	Chambost Allières	PR STEP Chambost	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	19	Claveisolles	PR de pont Gaillard	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	20	Claveisolles	PR STEP Claveisolles	< 120 kg DBO5/jour

**Secteur Amplepuis-Thizy :**

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	1	Amplepuis	19 rue Gras vers stop	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	2	Amplepuis	Chez Auto-Ecole Corgier (garage station Peugeot)	>120 kg DBO5/jour et < 600 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	3	Amplepuis	Chez Lalouel Dépôt maçon	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	4	Amplepuis	PI Belfort – Départ rue Belfort	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	5	Amplepuis	PI Belfort – Départ rue St Paul	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	6	Amplepuis	PI de l'Industrie	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	7	Amplepuis	Pont St Joseph	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	8	Amplepuis	Pré en dessous hôpital rte de Tarare	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	9	Amplepuis	2 rue Joseph Vignon	>120 kg DBO5/jour et < 600 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	10	Amplepuis	15 Rte de Roanne (Intermarché)	>120 kg DBO5/jour et < 600 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	11	Amplepuis	Rue Auguste Villy	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	12	Amplepuis	Rue Déchelette face rue G. Plasse	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	13	Amplepuis	Rue Déchelette sur pont rivière	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	14	Amplepuis	Rue Jeanette Ponteille (vers Hydrex)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	15	Amplepuis	Rue St Antoine à côté PI	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	16	Amplepuis	St Claude Huissel vers Croix RD	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	32	Cours	Rue gambetta	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	33	Cours	Face usine e plasse bd pierre de coubertin	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	34	Cours	Face usine thion	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	35	Cours	Rue de la rampe (bas)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	36	Cours	Route de charlieu - route du cergne	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	37	Cours	Pont gauthier (vers stop)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	38	Cours	Pre amont etang prive (cote cours la ville)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	39	Cours	Route de charlieu - route du cergne (vers garage)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	40	Cours	Route de la buche (hameau la ville)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	41	Cours	Route de thizy a proximite carriere	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	42	Cours	Rte de sevelinges vers ancien atelier philibert	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	43	Cours	Rue de la gare	< 120 kg DBO5/jour

Déversoirs d'orage isolés sur réseau	44	Cours	Rue des chauffailles (devant entreprise dugelet)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	45	Cours	Rue des grandes gardes (a cote pont)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	46	Cours	Rue des grandes gardes (devant ets lepine)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	47	Cours	Rue generale leclerc vers arret de car	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	48	Cours	Rue georges clemenceau vers laroche face rue de la republique	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	49	Cours	Rue valissant bas vers pont 1	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	50	Cours	Rue valissant bas vers pont 2 (trop-plein)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	51	Cours	Usine motte rue de thizy	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	52	Cours	Valissant bas virage	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	53	Cours	N°41 rue de charlieu / avenue de la gare	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	54	Cours	Rte de sevelinges vers carrefour route du cergne ( boucher )	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	55	Ranchal	Le bourg dans virage en dessus parking mairie	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	56	Ranchal	Rte de Belmont (vers stop)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	57	Ronno	Les 4 vents vers grille bassin EP	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	58	St Just d'Avray	Pré en dessus STEP	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	59	St Vincent de Reins	Avant pont sur accotement	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	60	Thel	Pré amont STEP vers étang	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	61	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	15 RUE DE LA CONDEMINE - RUE VICTOR HUGO	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	62	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	BD ALSACE LORRAINE (FACE A L'ENTREE HOPITAL SUR TROTTOIR)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	63	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	CHEMIN ALIX (EN BAS HOPITAL THIZY)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	64	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	N° 16 RUE J B FOURNIER	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	65	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	N° 18 RUE PIERRE POIZAT	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	66	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	N°17 RUE CHRISTOREE (VERS ALIX)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	67	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	RUE CHRISTOREE (LOGEMENT ANCIENNE USINE)	< 120 kg DBO5/jour

Déversoirs d'orage isolés sur réseau	68	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	PONT GAUTHIER (PASSAGE PRIVE DU CAFE)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	69	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	RUE DE LA REPUBLIQUE (2 RUE DU PEINTRE)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	70	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	RUE DE LA REPUBLIQUE (VERS RUE ST PIERRE)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	71	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	RUE JB FOURNIER PROXIMITE ROND POINT	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	72	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	RUE PIERRE POIZAT (VERS STADE)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	73	Thizy les Bourgs (Bourg de Thizy)	VILLAGE EN BOIS (ROND-POINT)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	74	Thizy les Bourgs (Thizy)	CHEMIN CHABOUD (VERS PARC)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	75	Thizy les Bourgs (Thizy)	LA PLATIERE (DERRIERE USINE FRANCE DECORS)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	76	Thizy les Bourgs (Thizy)	N° 64 RUE DES FOURCHES HAUT	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	77	Thizy les Bourgs (Thizy)	N° 64 RUE JEAN JAURES	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	78	Thizy les Bourgs (Thizy)	PISCINE	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	79	Thizy les Bourgs (Thizy)	PLACE DU COMMERCE	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	80	Thizy les Bourgs (Thizy)	PRE CROZET AMONT BASSIN STET	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	81	Thizy les Bourgs (Thizy)	RUE DES FOURCHES BAS	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	82	Thizy les Bourgs (Thizy)	RUE EDOUARD MILLAUD	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	83	Thizy les Bourgs (Thizy)	RUE JACQUARD DEPART	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	84	Thizy les Bourgs (Thizy)	RUE VICTOR CLEMENT NVX TEXTILES ZA RECLAINE	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	85	Thizy les Bourgs (Thizy)	RUE VICTOR CLEMENT TALUS FRANCE DECOR	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	86	Thizy les Bourgs (Thizy)	Rue de Vessin	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	87	Thizy les Bourgs	CHABOUD CHEMIN DE L'ETANG	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	88	Thizy les Bourgs	10 RUE VICTOR HUGO	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	89	Thizy les Bourgs	I M E	< 120 kg DBO5/jour

Déversoirs d'orage isolés sur réseau	90	Thizy les Bourgs	PONT BUFFARD PRE AMONT BASSIN D'ORAGE	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	91	Thizy les Bourgs	RUE GEORGES BRASSENS IMPASSE DU RUISSEAU	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	92	Thizy les Bourgs	RUE ST PIERRE AVANT ROND POINT	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	93	Thizy les Bourgs	PRE CROZET (DESSOUS USINE PLASSE) USINE NVX TEXTILES	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	94	Thizy les Bourgs	RUE VICTOR CLEMENT PRE AMONT BASSIN STET	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	95	Amplepuis	STEP St Claude Huissel	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	96	Amplepuis	STEP En Ruire	>600 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	97	Amplepuis	Bassin d'orage Rte de Roanne	>600 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	98	Bourg de Thizy	Pont-Bufferard pré amont bassin d'orage	>600 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	99	La Chapelle de Mardore	STEP (roselière)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	100	Cours la Ville	Bassin d'orage La Gde Ecluse	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	101	Cublize	Bassin d'orage la Mazille	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	102	Mardore	STEP les Gaillots	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	103	Marnand	STEP le Cibert	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	104	Meaux la Montagne	STEP Le Bourg	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	105	Ranchal	STEP le Bourg	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	106	Ronno	STEP le Bourg	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	107	Ronno	STEP Les Tardières (4 Vents)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	108	St Jean la Bussière	Bassin d'orage Le Vouldy	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	109	St Just d'Avray	STEP le Bourg	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	110	St Vincent de Reins	STEP la Casse Froide	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	111	St Vincent de Reins	STEP Magny (roselière)	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	112	Thel	STEP Le Bourg	< 120 kg DBO5/jour
Déversoirs d'orage sur site	113	St Jean la Bussière	Bassin d'orage Les Mures	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	114	Amplepuis	PR Déchelette	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	115	Amplepuis	PR Les Petits Brotteaux	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	116	Thizy les Bourgs	PR La Roche – Bourg de Thizy	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	117	Thizy les Bourgs	PR Pascalain – CAT Bellevue	< 120 kg DBO5/jour

Trop plein Postes de refoulement	118	Cublize	PR Lac des Sapins Camping	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	119	Thizy les Bourgs	PR Thoviste Impasse Richard	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	120	Meaux la Montagne	PR Magny	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement	121	Ronno	PR lac des Sapins La Guinguette	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein Postes de refoulement (PR)	122	St Jean la Bussière	PR Cité Labbé	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein PR	123	St Jean Bussière	PR Hameau Forest	< 120 kg DBO5/jour
Trop plein PR	124	St Victor Rhins	PR du grand Paquet	>600 kg DBO5/jour

**Secteur SIAPT dissout :**

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	1	Ancy	DO n° 1 - Extérieur STEP	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	2	St Forgeux	DO 1 Les Tuilières n°1	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	3	St Forgeux	DO 2 Les Brotteaux n°1	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	4	St Forgeux	DO 3 Chemin des cas	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	5	St Forgeux	DO 4 Croix Rameaux	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	6	St Forgeux	DO 5 Sous la salle des fêtes DBO5/j	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	7	St Forgeux	DO 6 Les Brotteaux n° 2	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	8	St Forgeux	DO 7 Les Tuilières n° 2	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	9	St Forgeux	DO 8 Hameau de Gantillon	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	10	St Marcel l'Eclairé	DO 1 Ancienne STEP	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	11	St Romain de Popey	DO 1 Les Arthauds entrée STEP	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	12	St Romain de Popey	DO 1 Les Arnas	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	13	St Romain de Popey	DO 2 VC n° 4	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	14	St Romain de Popey	DO 3 Le bourg montée de la Mairie	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	15	St Romain de Popey	DO 4 Le bourg rue du Stade	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	16	St Romain de Popey	DO 5 Angle rue du stade et du VC n° 4.	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	17	Vindry sur Turdine (Dareizé)	DO1 DO Ancienne STEP	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	18	Vindry sur Turdine (Les Olmes)	DO 1 Bourchanin	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	19	Vindry sur Turdine (Les Olmes)	DO 2 Lotissement des Sources	Inférieur à 120 kg DBO5/j

Déversoirs d'orage isolés sur réseau	20	Vindry sur Turdine (Les Olmes)	DO 3 Vers HLM	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	21	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	RUE EDMOND MICHELET	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	22	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	DO 27 Chemin des Potences	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	23	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	DO 3 Rue de Verdun	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	24	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	DO 4 Rue Jean Moulin	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	25	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	DO 5 Vers Ets Gobba	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	26	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	DO vers champ de Foire	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	27	Vindry sur Turdine (Saint Loup)	DO 1 Sous le Bourg	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	28	Vindry sur Turdine (Saint Loup)	DO 2 Sous le Bourg – Les Places	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage sur site	29	Saint Romain de Popey	DO STEP Les Arthauds	$\geq$ à 120 kg et $\leq$ 600 kg/j
Déversoirs d'orage sur site	30	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	DO bassin Le Commodo	$\geq$ à 120 kg et $\leq$ 600 kg/j
Déversoirs d'orage sur site	31	Vindry sur Turdine (Pontcharra sur Turdine)	DO PR bassin Le Commodo	$\geq$ à 120 kg et $\leq$ 600 kg/j

Pour rappel, le déversoir d'orage situé sous la place de l'Eglise sur la commune d'Affoux a été supprimé en 2014, suite à la mise en place du séparatif en octobre 2014. Le déversoir d'orage situé Montée de la Mairie sur la commune Saint Romain de Popey a été supprimé en 2017, suite à la mise en place du séparatif Rue Centrale.

#### **Secteur de Dième :**

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage	1	Dième	DO n°1 Entrée STEP	Inférieur à 120 kg DBO5/j

#### **Secteur de Saint-Appolinaire :**

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage	1	Saint Appolinaire	Le chamfray rd amont	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage	2	Saint Appolinaire	Le chamfray rd aval	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Trop plein du poste de refoulement n°1	3	Saint Appolinaire	La Roussille	Inférieur à 120 kg DBO5/j

## f) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### Secteur Haute Vallée d'Azergues :

#### ▪ STEU de Lamure sur Azergues - Charbonnier :

Nom de la station : **Lamure sur Azergues - Charbonnier**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : traitement par boues activées

Année de construction : 1978

Modification de la filière : 2008 (filière boues)

× Nombre d'équivalents habitants : 860 EH (base DBO5)

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	34.4 kg/j	68.8 kg/j	34.4 kg/j	-	-	129 m3/j temps sec	L'Azergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO5	30	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3,9 kg/j	11,4 kg/j	8,9 kg/j	-	-	197,45 m3/j
Rendement de la STEP	60 %	60 %	50 %	-	-	-

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0,8	2,3	201,3 %	Lit séchage planté de roseaux	Lits de séchage plantés de roseaux STEU Grandris

<b>Commentaires</b>	<b>Même si les performances de la station respectent les prescriptions, la stations d'épuration est déclarée non conforme en équipement pour l'exercice 2021.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Lamure sur Azergues – Les Arnauds :**

Nom de la station : **Lamure sur Azergues - Les Arnauds**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : filtres plantés de roseaux

Année de construction : 2009

× Nombre d'équivalents habitants : 180 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	11.4 kg/j	24 kg/j	16.2 kg/j	-	-	31.2 m3/j temps sec	L'Azergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NTK			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan réalisé en 2017, 2018, 2019 et 2020  
– Données du bilan 2016

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	0.9 kg/j	3.65 kg/j	1.11 kg/j	0.68 kg/j	0.06 kg/j	9 m3/j
Rendement de la STEP	98 %	92 %	98 %	19 %	82 %	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0	Rhizocompostage	In situ

<b>Commentaires</b>	<b>Les performances du système épuratoire sont conformes aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de Poule les Echarmeaux - La Chavanne :**

Nom de la station : **Poule-les-Echarmeaux - La Chavanne**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) :

Disque biologique et lit de séchage planté de roseaux

Année de construction : 2008

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 600 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	36 kg/j	72 kg/j	54 kg/j	9 kg/j	2.4 kg/j	135 m3/j temps sec	L'Ergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 24/07/2006

Autorisation

Date :

Durée :

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015 et prescriptions préfectorales locales

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	70
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	90
NTK	10	ou	70
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			50
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	0,7 kg/j	2,5 kg/j	0,9 kg/j	0,4 kg/j	0.1 kg/j	0.39 m3/j*
Rendement de la STEP	83 %	69 %	81 %	79 %	10 %	

\*le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	-	Lit de séchage planté de roseaux	In situ

<b>Commentaires</b>	<b>Les performances épuratoires du système sont insuffisantes et non conformes aux prescriptions locales.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Poule les Echarmeaux – Les Echarmeaux :**

Nom de la station : **Poule-les-Echarmeaux - Les Echarmeaux**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : filtres plantés de roseaux

Année de construction : 2016

Mise en service : 12 juillet 2016

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 80 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	4.8 kg/j	9.6 kg/j	7.2 kg/j	1.2 kg/j	0.16 kg/j	26 m3/j temps sec	infiltration

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : aucun bilan réalisé en 2019, 2020 ni 2021 – Données du bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1.2 kg/j	4.7 kg/j	2.1 kg/j	-	-	0.16 m3/j*
Rendement de la STEP	59 %	36 %	69 %	-	-	

\*le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	-	Rhizocompostage	-

<b>Commentaires</b>	<b>Des surcharges hydrauliques importantes sont relevées en entrée de la station. Une localisation de ces eaux claires parasites doit être menée et des travaux d'élimination des eaux claires parasites devront être programmés.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Grandris :**

Nom de la station : **Grandris - La Folletière**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : boues activées et lits de séchage plantés de roseaux

Année de construction : 1984

Modification de la filière boues : 2008

Déplacement du point de rejet : 2012 dans l'Azergues

Réhabilitation et extension : 2014

Capacités d'épuration :

- × Nombre d'équivalents habitants : 1 500 EH filière eau et 1 800 EH filière boues

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	90 kg/j	180 kg/j	135 kg/j		6 kg/j	265 m3/j temps sec	L'Azergues

- × Autorisation de rejet :

- Déclaration  
 Autorisation

Date : 22/08/2011

Date :

Durée :

- × Prescriptions de rejet :

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	60
DCO	125		60
MES	35		50
NTK	45		42
PT (Phosphore Total)	7		68

- × Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	16,9 kg/j	55 kg/j	14,5 kg/j	8 kg/j	0,9 kg/j	326 m3/j
Rendement de la STEP	60 %	60 %	50 %	42 %	68 %	

- × Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	10.7	9,8	- 8.1 %	Lit de séchage planté de roseaux	In situ

<b>Commentaires</b>	<b>La station est déclarée non conforme aux prescriptions locales, en équipement.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Chambost Allières :**

Nom de la station : **Chambost Allières**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) :

Disque biologique et lits de séchage plantés de roseaux

Année de construction : 2006

× Nombre d'équivalents habitants : 1 000 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	13.2 kg/j	35.9 kg/j	5.1 kg/j	7.5 kg/j	0.6 kg/j	150 m3/j	L'Azergues

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 14/05/2004

Autorisation

Date :

Durée :

× Prescriptions de rejet :

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	70
DCO	125		75
MES	35		90
NTK	15		70
PT (Phosphore Total)	2		

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	5,6 kg/j	18,7 kg/j	8,3 kg/j	2,2 kg/j	0.3 kg/j	124 m3/j*
Rendement de la STEP	70 %	75 %	90 %	70 %	-	-

\*le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Lits de séchage plantés de roseaux	In situ

<b>Commentaires</b>	<b>La station est déclarée non conforme aux prescriptions locales.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de Claveisolles :**

Nom de la station : **Claveisolles**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Disque Biologique, décanteur lamellaire et lits de séchage plantés de roseaux

Année de construction : 2009

× Nombre d'équivalents habitants : 500 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	30 kg/j	60 kg/j	45 kg/j	7.5 kg/j	-	75 m3/j temps sec	L'Aze

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 26/06/2008

Autorisation

Date :

Durée :

× Prescriptions de rejet :

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	70
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	80
NTK	15	ou	80
NH <sub>4+</sub>			
PT (Phosphore Total)	21		20

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées*	4,2 kg/j	17,4 kg/j	5,8 kg/j	2 kg/j	0.5 kg/j	90 m3/j
Rendement de la STEP*	70 %	75 %	80 %	90 %	20 %	

\*données 2018

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Lits de séchage plantés de roseaux	In situ

<b>Commentaires</b>	<b>La station est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Claveisolles :**

Nom de la station : **Claveisolles - Le Plat des Granges**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtre à sable vertical drainé

Année de construction : 2002

× Nombre d'équivalents habitants : 40 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit*	Milieu récepteur
Capacité nominale	2.4 kg/j	4.8 kg/j	3.6 kg/j	-	-	6 m3/j	Fossé enherbé

\*débit de référence

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Autorisation

Date :

Durée :

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NTK			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : aucun bilan réalisé en 2018, 2019, et 2020

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	-	-	-	-	-	-
Rendement de la STEP	-	-	-	-	-	-

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Fosse toutes eaux de 20 m3	-

<b>Commentaires</b>	<b>La station est conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de St Bonnet le Troncy :**

Nom de la station : **St Bonnet le Troncy**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtre planté de roseaux

Année de construction : 2011

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 300 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	18 kg/j	36 kg/j	15 kg/j	3 kg/j	0.6 kg/j	56 m3/j temps sec	Le Ronçon

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 19/10/2010

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	30	ou	90
DCO	105	ou	85
MES	30	ou	90
NTK	11	ou	85
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)	12	ou	40
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1,2 kg/j	3,1 kg/j	0.1 kg/j	0.7 kg/j	0.1 kg/j	0.029 m3/j *
Rendement de la STEP	100 %	98 %	97 %	98 %	20 %	

\*le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	In situ

<b>Commentaires</b>	<b>La station est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires</b>
---------------------	--

▪ **STEU de Saint-Nizier-d'Azergues :**

Nom de la station : **Saint-Nizier-d'Azergues**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtre à sable planté de roseaux

Année de construction : 2014

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 350 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	2.4 kg/j	9.6 kg/j	3.1 kg/j	2 kg/j	0.2 kg/j	75 m3/j	Le ruisseau du bourg

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 18/03/2013

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet :

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	et	60
DCO	157	et	60
MES	48	et	50
NTK	15		
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	19		
PT (Phosphore Total)	7.8		
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	6,3 kg/j	15,3 kg/j	8 kg/j	2,7 kg/j	2,7 kg/j	73 m3/j
Rendement de la STEP	60 %	60 %	50 %	-	-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	In situ

**Commentaires**

**La station est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.**

▪ **STEU de Chénelette :**

Nom de la station : **Chénelette**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtre plantés de roseaux

Année de construction : 2018

× Nombre d'équivalents habitants : 250 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	NH4+	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	15 kg/j	39.30 kg/j	18 kg/j	3.88 kg/j	2.88 kg/j	0.53 kg/j	57,96 m3/j temps sec	Fossé de dissipation puis L'Az

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 14/01/2016

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

× Prescriptions de rejet :

	Concentration (mg/l) avant le fossé de dissipation végétalisé	Condition et/ou	Flux maximum (kg/jour)	Concentration rédhibitoire (mg/l)
DBO <sub>5</sub> *	40	et	1,50	70
DCO *	157	et	5,90	400
MES*	48	et	1,80	85
NTK**	15	et	0,87	
NH <sub>4+</sub> **	19	et	0,72	
PT **	11	et	0,42	

\*en moyenne journalière

\*\*en moyenne annuelle

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	NH <sub>4+</sub>	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3.2 kg/j	5.7 kg/j	1.8 kg/j	0.9 kg/j	0.9 kg/j	0.1 kg/j	12.5 m3/j
Rendement de la STEP	99 %	93 %	97 %	97 %		38 %	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2018	2019	Variation	Traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	-	-	-	Rhizocompostage	In situ

**Commentaires**

**La station est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.**

## Secteur Amplepuis-Thizy :

### ▪ STEU d'Amplepuis Thizy :

Nom de la station : **Amplepuis - La Blancherie**

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : boues activées

Année de construction : 2008

× Nombre d'équivalents habitants : 43 000 EH (base DBO5)

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	2225 kg/j	7740 kg/j	3035 kg/j	525 kg/j	85 kg/j	17 900 m3/j	Rhins

× Autorisation de rejet :  Autorisation

Date : 02/01/2008

× Prescriptions de rejet : prescriptions particulières du dossier loi sur l'eau et arrêté d'autorisation préfectoral

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)		Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	OU 447	OU	90
DCO	125	OU 2235	OU	85
MES	35	OU 625	OU	95
NGL	15	OU 268	OU	80
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	NON			NON
PT (Phosphore Total)	2	OU 18	OU	90
PH	NON			NON

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	430 kg/j	1 384,4 kg/j	546,1 kg/j	124,1 kg/j	17,4 kg/j	6 387 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la STEP	95 %	90,3 %	95,6 %	75,5 %	76,7 %	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	409.5	372,9	-8,9 %	Compostage	Valorisation agricole du compost normé

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Saint Claude Huissel (Amplepuis) :**

Nom de la station : **Amplepuis - Saint Claude Huissel**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : lagunage naturel

Année de construction : 1980 - Réhabilitation : 2014

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 200 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	12 kg/j	30kg/j	12 kg/j			100 m3/j	L'Ecoron

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015 :

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 – données issues du dernier bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	2.9 kg/j	7.7 kg/j	3 kg/j	-	-	32 m3/j
Rendement de la STEP	42 %	66 %	66 %	-	-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	-	-	-	Compostage	-

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée non conforme aux prescriptions réglementaires</b>
---------------------	--

▪ **STEU de La Chapelle de Mardore :**

Nom de la station : **La Chapelle de Mardore**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtres plantés de roseaux

Année de construction : 2010

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 150 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	16 kg/j	32 kg/j	24 kg/j	4 kg/j	1 kg/j	41 m3/j	La Drioule

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015 et prescriptions particulières police de l'eau

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	90
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	90
NTK	15	ou	85
PT (Phosphore Total)			
PH			
Mesures physico chimiques sur milieu récepteur	amont/ aval rejet station ; paramètres : O2 dissout, DBO5, DCO, MES, NGL et phosphore total		

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 - données issues du dernier bilan

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1.4 kg/j	4.1 kg/j	0.9 kg/j	0.7 kg/j	-	8.15 m3/j
Rendement de la STEP	98 %	94 %	79 %	97 %	-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	-	-	-	Rhizocompostage	

<b>Commentaires</b>	<b>Le système épuratoire est conforme aux prescriptions réglementaires hormis sur le paramètre MES. Le rejet de la station de traitement ne montre pas d'impact significatif sur le milieu récepteur.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Mardore :**

Nom de la station : **Mardore - Les Gaillots**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtres plantés de roseaux

Année de construction : 2008

Capacités d'épuration :

× Nombre d'équivalents habitants : 250 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	15 kg/j	30 kg/j	23 kg/j	4 kg/j	1 kg/j	38 m3/j	Le Mardoret

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 – données issues du dernier bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	1.9 kg/j	4.3 kg/j	1.6 kg/j			10.3 m3/j
Rendement de la STEP	94 %	83 %	91 %			

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS

Tonnage de boues évacuées	2018	2019	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	

**Commentaires**      **Le système épuratoire est conforme aux prescriptions réglementaires.**

▪ **STEU de Marnand :**

Nom de la station : **Marnand - Le Cibert**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : disque biologique

Année de construction : 1973

× Nombre d'équivalents habitants : 80 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	11 kg/j	22 kg/j	10 kg/j			27 m3/j	Le Marnanton

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 - données issues du dernier bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	3.64 kg/j	13.9 kg/j	4.33 kg/j			228 m3/j
Rendement de la STEP	0 %	7 %	0 %			

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2018	2019	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Compostage	STEP d'Amplepuis

<b>Commentaires</b>	<b>Le système est déclaré non conforme par la Police de l'Eau depuis plusieurs années. Une étude du refoulement des effluents sur le système d'assainissement d'Amplepuis Thizy est en cours. Des surcharges hydrauliques sont constatées en entrée de station d'épuration.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Meaux la Montagne :**

Nom de la station : **Meaux la Montagne**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtres plantés de roseaux

Année de construction : 1992

× Nombre d'équivalents habitants : 90 EH

Paramètres :	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	12 kg/j	24 kg/j	12 kg/j			30 m³/j	La Cambuse

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 - données issues du dernier bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	2.9 kg/j	8.2 kg/j	2.7 kg/j			18 m3/j
Rendement de la STEP	98 %	95 %	97 %			

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2017	2018	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	-

**Commentaires**      **Le système épuratoire est conforme aux prescriptions réglementaires.**

▪ **STEU de Ranchal :**

Nom de la station : **Ranchal - Le Bourg**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Disque biologique et rhizocompostage

Année de construction : 2010

× Nombre d'équivalents habitants : 270 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	16 kg/j	32 kg/j	24 kg/j	4	1	45 m <sup>3</sup> /j	Le Reins

× Autorisation de rejet :

- Déclaration  
 Autorisation  
 Aucune

Date : 27/05/2009

Date :

Durée :

× Prescriptions de rejet :

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	90
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	90
NTK	15	ou	85
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	5.4 kg/j	16.8 kg/j	5.4 kg/j	3.2 kg/j	-	38.7 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la STEP	96 %	75 %	90 %	85 %		

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	-

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conformes aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de Ranchal : hameau de Polcy :**

Nom de la station : **Ranchal - Polcy**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtre plantés de roseaux

Année de construction : 2015

× Nombre d'équivalents habitants : 50 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	3 kg/j	6 kg/j	4.5 kg/j			7.5 m3/j	Infiltration sur site

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune (STEP < 200 EH)

× Prescriptions de rejet : arrêté du 21 juillet 2015

	Concentration (mg/l)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NTK			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 – données issues du dernier bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	0.28 kg/j	0.76 kg/j	0.26 kg/j			3.2 m3/j
Rendement de la STEP	82 %	57 %	73 %			

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2018	2019	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuati n des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	-	Rhizocompostage	

<b>Commentaires</b>	<b>Les performances épuratoires sont conformes aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de Ronno :**

Nom de la station : **Ronno - Le Bourg**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Lit bactérien faible charge

Année de construction : 1964

× Nombre d'équivalents habitants : 180 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	12 kg/j					30 m3/j	Le Ronnet

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 – données issues du dernier bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	10 kg/j	26.5 kg/j	7.6 kg/j	-	-	77 m3/j
Rendement de la STEP	89 %	73 %	86 %	-	-	-

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0.3	0	- 100 %	Silo de stockage	Compostage STEP d'Amplepuis

<b>Commentaires</b>	<b>Le système épuratoire est très ancien. Des surcharges hydrauliques sont relevées en entrée de la station. Une localisation des eaux claires parasites doit être menée.</b>
---------------------	---

▪ **STEU des Tardières Ronno** :

Nom de la station : **Ronno - Les Tardières**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : décanteur et filtre à sable

Année de construction : 2002

× Nombre d'équivalents habitants : 200 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	12 kg/j	-	-	-	-	25 m3/j	La Viderie

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : aucun bilan réalisé en 2019, 2020 ni 2021 – données issues du dernier bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	5.8 kg/j	23.4 kg/j	11.5 kg/j	-	-	64 m3/j
Rendement de la STEP	97 %	91 %	97 %	-	-	-

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2018	2019	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	-	Décantation	Compostage STEP d'Amplepuis

<b>Commentaires</b>	<b>Des surcharges hydrauliques sont relevées en entrée de la station. Une localisation des eaux claires parasites doit être menée.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de La Terrasse St Just d'Avray :**

Nom de la station : **Saint-Just-d'Avray - La Terrasse**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : filtre plantés de roseaux

Année de construction : 2011

× Nombre d'équivalents habitants : 25 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	1.5 kg/j	3 kg/j	2.25 kg/j	-	-	3.75 m3/j	Le Ry

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition Et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : aucun bilan réalisé en 2019, 2020 ni 2021

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	-	-	-	-	-	-
Rendement de la STEP	-	-	-	-	-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2018	2019	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	

<b>Commentaires</b>	<b>La station est récente et assure le traitement des eaux usées du hameau.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de St Just d'Avray :**

Nom de la station : **Saint Just d'Avray le Bourg – La Valsonnière**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Lit bactérien et rhizocompostage

Année de construction : 2010

× Nombre d'équivalents habitants : 600 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	36 kg/j	72 kg/j	54 kg/j	9 kg/j	1 kg/j	114 m3/j	Le Noze

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 27/05/2009

Durée :

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015 et prescriptions locales

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	90
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	90
NTK	15	ou	85
PT (Phosphore Total)			
PH			
Mesures physico chimiques sur milieu récepteur	amont/ aval rejet station ; paramètres : O2 dissout, DBO5, DCO, MES, NGL et phosphore total		

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit*
Charges brutes de substances polluantes collectées	2,5 kg/j	12,2 kg/j	8,3 kg/j	1,4 kg/j		218 m3/j
Rendement de la STEP	95 %	83 %	94 %	92 %		

\*débit le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	-

<b>Commentaires</b>	<b>Le système épuratoire est non conforme aux prescriptions locales.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de St Vincent de Reins :**

Nom de la station : **Saint Vincent de Reins - La Casse Froide**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Boues activées aération prolongée

Année de construction : 1985

× Nombre d'équivalents habitants : 900 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	45 kg/j	90 kg/j	60 kg/j	14 kg/j	4 kg/j	165 m3/j	Le Reins

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	70
DCO	125	ou	75
MES	35	ou	90
NGL			
PT (Phosphore Total)	3	ou	80
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit*
Charges brutes de substances polluantes collectées	6,3 kg/j	24,3 kg/j	10 kg/j	-	-	85 m3/j
Rendement de la STEP	96 %	93 %	97 %	-	-	-

\* débit relevé le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	8.2	7.8	- 4.5 %	Silo épaisseur	Compostage STEP Amplepuis

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de Magny (St Vincent de Reins) :**

Nom de la station : **Saint Vincent de Reins - Magny**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : filtres plantés de roseaux

Année de construction : 2010

× Nombre d'équivalents habitants : 75 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	5 kg/j	9 kg/j	7 kg/j	1 kg/j		11 m3/j	Le Rhins

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date :

Durée :

Autorisation

Date :

Durée :

Aucune

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NGL			
PT (Phosphore Total)			
PH			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2020 ni 2021 – données du bilan 2019

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit*
Charges brutes de substances polluantes collectées	6.9 kg/j	20.7 kg/j	9.4 kg/j	-	-	0.24 m3/j
Rendement de la STEP	99 %	93 %	97 %			

\*débit relevé le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	-

<b>Commentaires</b>	<b>Le système épuratoire est conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---



## **Secteur SIAPT dissout :**

### ▪ **STEU d’Affoux :**

Nom de la station : **Affoux**

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : lit bactérien

Année de construction : 1994

- × Nombre d'équivalents habitants : 150 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	9 kg/j	18 kg/j	9 kg/j	-	-	37,5 m3/j	Le Torranchin

- × Autorisation de rejet : néant (< à 200 EH)
- × Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

- × Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan en 2019, 2020 ni 2021 – données du bilan 2018

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	5 kg/j	14 kg/j	7,7 kg/j	-	-	18,2 m3/j
Rendement de la STEP	-	-	-	-	-	

- × Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues produites	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	1.4	0	- 100 %	Compostage à la STEU d'Amplepuis	Valorisation agricole du compost normé

<b>Commentaires</b>	<b>Des travaux de déconnexion des eaux claires ont été réalisés dans le bourg.</b>
---------------------	--

▪ **STEU de ANCY :**

Nom de la station : **Ancy - Le bas du Bourg**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : lit bactérien

Année de construction : 1981

× Nombre d'équivalents habitants : 375 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	22.5 kg/j	45 kg/j	22.5 kg/j	-	-	56 m3/j	Le Trésoncle

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 29/11/1994

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit*
Charges brutes collectées	30,9 kg/j	47,7 kg/j	59,9 kg/j	-	-	0.19 m3/j
Rendement de la STEP	68.24 %	55.8 %	73.75 %	-	-	

\* le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues produites	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	1.4	0	- 100 %	Compostage à la STEU d'Amplepuis	Valorisation agricole du compost normé

<b>Commentaires</b>	<b>Le système épuratoire est conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de DAREIZE :**

Nom de la station : **Dareizé - Le Bourg**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Filtres plantés de roseaux

Année de construction : 2008

× Nombre d'équivalents habitants : 200 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	12 kg/j	27 kg/j	18 kg/j	3 kg/j	1 kg/j	30 m3/j	Le Soanan

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 12/06/2006

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : aucun bilan réalisé en 2019, 2020 ni 2021 – Données du bilan 2017

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	2,43 kg/j	11,77 kg/j	4,59 kg/j	-	-	9 m3/j
Rendement de la STEP	99 %	97%	98 %		-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Rhizocompostage	-

**Commentaires**      **Le système épuratoire est conforme aux prescriptions réglementaires.**

▪ **STEU de Saint-Romain-de-Popey Chatonnière :**

Nom de la station : **Saint-Romain-de-Popey - La Chatonnière**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Lagunage naturel

Année de construction : 1995

× Nombre d'équivalents habitants : 200 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	11 kg/j	24 kg/j	12 kg/j	3 kg/j	-	40 m3/j	Batailly

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 27/12/1994

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : aucun bilan réalisé en 2019, 2020 ni 2021 – Données du bilan 2017

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	10,71 kg/j	14,85 kg/j	22,5 kg/j	-	-	9 m3/j
Rendement de la STEP	98 %	85 %	95 %	-	-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0.4	0	- 100 %	Epandage	-

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires</b>
---------------------	--

▪ **STEU de Saint-Romain-de-Popey Ordilly :**

Nom de la station : **Saint-Romain-de-Popey - Ordilly**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Lagunage naturel

Année de construction : 2003

× Nombre d'équivalents habitants : 200 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	12 kg/j	30 kg/j	12 kg/j	-	-	30 m3/j	Combe Ribost

× Autorisation de rejet :

Déclaration

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : aucun bilan réalisé en 2019, 2020 ni 2021 – Données du bilan 2017

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	0,77 kg/j	2,9 kg/j	12,22 kg/j	-	-	9 m3/j
Rendement de la STEP	94 %	72 %	95 %	-	-	-

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS:

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0.3	0	- 100 %		-

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires</b>
---------------------	--

▪ **STEU de Saint-Romain-de-Popey La Gare :**

Nom de la station : **Saint-Romain-de-Popey - La Gare**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : lit bactérien

Année de construction : 1979

× Nombre d'équivalents habitants : 1000 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	40 kg/j	80 kg/j	40 kg/j			150 m <sup>3</sup> /j	La Turdine

× Autorisation de rejet :

Déclaration

Date : 1994

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO			60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	21,3 kg/j	66,9 kg/j	24,2 kg/j			212 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la STEP						

\* débit relevé le jour du bilan

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	4,2	3,9	-7,1 %	Compostage à la STEU d'Amplepuis	Valorisation agricole du compost normé

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---

▪ **STEU des Arthauds :**

Nom de la station : **Les Arthauds**

Type de traitement (Boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : Boues activées

Année de construction : 1990

× Nombre d'équivalents habitants : 9 200 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	552 kg/j	1 598 kg/j	444 kg/j	-	-	2 075 m3/j	La Turdine

× Autorisation de rejet :

Autorisation

Date : 07/06/2001

Durée : 15 ans

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21/07/2015 et prescriptions locales

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Flux (kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	ou	83	ou	85
DCO	125	ou	239.7	ou	85
MES	35	ou		ou	90
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	4				
PT (Phosphore Total)					80

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NH4	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	309,8 kg/j	842,5 kg/j	448,4 kg/j	55,4 kg/j	8.6 kg/j	1604 m3/j
Rendement de la STEP	94,9 %	91,9 %	93,6 %	95,4 %	90,4 %	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	129,3	127,6	-1,3 %	Déshydratation in situ	Compostage à la STEU d'Amplepuis

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---

▪ **STEU de DIÈME :**

Nom de la station : **Dième**

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : filtre planté de roseaux

Année de construction : 2014

× Nombre d'équivalents habitants : 70 EH

× Capacité nominale :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	4.2 kg/j	8.4 kg/j	6.3 kg/j	-	-	10,5 m <sup>3</sup> /j Temps sec	Le ruisseau de Dième

× Autorisation de rejet : néant système < 200 EH

× Prescriptions de rejet : arrêté du 21 juillet 2015

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	2.77 kg/j	8.55 kg/j	2.93 kg/j	-	-	20 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la STEP	-	-	-	-	-	-

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0%	Filtre planté de roseaux	-

▪ **STEU de Saint-Appolinaire :**

Nom de la station : **Saint-Appolinaire**

Type de traitement : Filtres à sable plantés de roseaux

Année de construction : 2004

× Nombre d'équivalents-habitants : 170 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	10.2 kg/j	20.4 kg/j	15.3 kg/j			25.5 m3/j	Le Soanan

× Autorisation de rejet :

Déclaration          Date : février 2004

× Prescriptions de rejet : arrêté ministériel du 21 juillet 2015

	Concentration (mg/l)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50
NTK			

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	4.32 kg/j	12.24 kg/j	3.24 kg/j	1.5 kg/j	-	18 m3/j
Rendement de la STEP	50 %	41.18 %	87.23 %		-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2018	2019	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	0 %	Filtre planté de roseaux	

**g) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur D203.0)**

Quantité de boues totale produite par le service : 488,67 TMS

## II. L'activité du service

---

Les faits marquant de l'année 2021 ont été les suivants :

### Secteur Haute Vallée d'Azergues :

- ❖ Remplacement d'une pompe de relevage sur la station d'épuration de Saint Nizier d'Azergues
- ❖ Réparation des conduites de refoulement de la pompe de recirculation de la station d'épuration Le Charbonnier à Lamure sur Azergues
- ❖ Intervention sur le déversoir d'orage du Monuments aux Morts de Chambost-Allières pour éviter les déversements par temps sec
- ❖ Réalisation des travaux d'assainissement dans le centre bourg de Chambost-Allières dans le cadre d'un projet de voirie avec mise en séparatif

### Secteur Amplepuis-Thizy :

- ❖ Des travaux de sécurisation des cheminements piétons, des travaux de peinture et de renouvellement de la climatisation ont été réalisés sur la station d'épuration d'Amplepuis-Thizy,
- ❖ Des travaux de renouvellement de vannes et clapets ont été réalisés et se poursuivent sur 2022 sur la station de Saint Vincent Casse Froide,
- ❖ Lancement de la campagne RSDE sur le système d'assainissement d'Amplepuis Thizy,
- ❖ Lancement de l'étude d'analyse des risques de défaillances sur le système de collecte d'Amplepuis Thizy,
- ❖ Réalisation du diagnostic amont sur le système d'assainissement d'Amplepuis Thizy,
- ❖ Mise à jour du manuel d'autosurveillance du système d'assainissement d'Amplepuis Thizy,
- ❖ Réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue Fougerard à Cours,

### Secteur SIAPT dissout :

- ❖ Renouvellement réseau Impasse des Puits à Saint Romain de Popey,
- ❖ Extension du réseau d'eaux pluviales chemin des écoles à Saint Romain de Popey,
- ❖ Lancement de l'étude d'analyse des risques de défaillance du système de collecte des Arthauds,
- ❖ Renouvellement de l'autorisation de rejet de la station d'épuration des Arthauds (réalisation de l'enquête publique et obtention de l'arrêté préfectoral).

### Sur le périmètre :

- ❖ Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à terme le 31/12/2022,
- ❖ Renouvellement de tampons d'assainissement et d'eaux pluviales,
- ❖ Réalisation des cahiers de vie des systèmes d'assainissement.

## III. Tarification sur le périmètre

---

### a) Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2022
Part de la collectivité		

Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	44 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.804 €/m3
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	44,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1.1454 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	0.16 €/m3
	TVA 10 %	0.2845 €/m3

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/04/2015 uniformisant les tarifs de la Participation financière pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC).
- Délibération du 26/09/2018 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour l'année 2019 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'année 2020.
- Délibération du 27/06/2019 relatif à l'assujettissement des usagers qui prélèvent de l'eau de source autre que le réseau public d'eau potable et la rejettent au réseau d'assainissement.
- Délibération du 24/09/2020 fixant les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021.
- Délibération du 22/12/2021 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2022.

## b) Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m<sup>3</sup>) sont les suivantes :

	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2021	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022	Variation
<b>Délégataire</b>			
Part fixe (1) (abonnement + frais d'accès)	42.48 €	44,24 €	+ 4.14 %
Part proportionnelle	131.96 €	137,45 €	+ 4.16 %
<b>Collectivité</b>			
Part fixe (2) (abonnement + frais d'accès)	43.00 €	44,00 €	+2.33 %
Part proportionnelle	87.96 €	96,48 €	+ 9.68 %
<b>Total hors taxes et redevances (3)</b>	<b>305.40 €</b>	<b>322,17 €</b>	<b>+5.49 %</b>
Redevance pour modernisation des réseaux	18.00 €	19,20 €	+ 6.67 %
TVA 10%	32.35 €	34,14 €	+ 5.53 %
<b>Total facture TTC pour 120 m3</b>	<b>355.75 €</b>	<b>375,51 €</b>	<b>+ 5.55 %</b>
<b>Total : prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur D204.0)</b>	<b>2,96 €</b>	<b>3,13 €</b>	<b>+ 5.74 %</b>

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'assainissement :

% part fixe	1er janvier de l'année N d'exercice	1er janvier de l'année N+1 de présentation du rapport
((1) + (2)) / (3)	28.0 %	27,4 %

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur le total hors taxes et redevances de la facture doit être inférieur à 50 % pour les communes rurales et les EPCI dont les communes rurales représentent plus de 50 % de la population totale, et inférieur à 40 % pour les autres collectivités. Ces valeurs passent respectivement à 40 % et 30 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Hausse du délégataire	Evolution selon la formule de révision des prix fixée au contrat pour prendre en compte l'inflation
Hausse de la collectivité	Financement des travaux d'investissement et harmonisation progressive des tarifs, selon la prospective 2014-2023 approuvée

## IV. Indicateur de performance

Indiquer, lorsque vous pouvez l'estimer, la fiabilité de votre donnée :



: Très fiable



: Moyennement fiable



: Peu fiable

### a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)

Le calcul de base s'effectue à l'échelle de chaque système d'assainissement collectif inclus dans le périmètre du service.

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (défini dans le zonage).

#### ▪ **Nombre d'abonnés desservis :**

**Le service d'assainissement collectif dessert 13 909 abonnés.**

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires).

**Le service d'assainissement collectif comprend 14 025 abonnés potentiels.**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif.

#### ▪ **Taux de desserte :**

Formule de calcul :

Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés = 96 %

**Le taux de desserte est de 96 % (Indicateur P201.1)** 😊

## b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)

Cet indicateur ne concerne que les services assurant la collecte et/ou le transport des eaux usées. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Descriptif</b>	<b>Cotation</b>	<b>Indice réel</b>
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	3
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseigné.	+ 1 à + 5	3
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2*</b>	<b>41/45</b>	<b>41</b>
Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	0
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	0
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	0
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	0
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées</b>	<b>120/120</b>	<b>71</b>

Sous- total 2 : nombre des points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 71/120 (Indicateur P. 202.2). 😊

### c) Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en collecte des effluents pour les systèmes concernés (STEP d'Amplepuis et des Arthauds) est de 100 % 😊**

### d) Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité (voir annexe 1).

**L'indice de conformité en équipements pour les systèmes concernés (STEP d'Amplepuis et des Arthauds) est de 100 % 😊**

### e) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité (voir annexe 1).

**L'indice de conformité en performance pour les systèmes concernés (STEP d'Amplepuis et des Arthauds) est de 100 % 😊**

### f) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### ▪ **A l'échelle du périmètre**

Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est **non calculé** 😊  
(Indicateur P206.3)

---

**Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis** (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

---

## g) indicateurs complémentaires

### 1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Indicateur P251.1)

Formule de calcul :

Nombre de demandes d'indemnités déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

**Le taux de débordement : 0** 😊

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

### 2. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (Indicateur P252.2)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte et/ou le transport des eaux usées.

L'indicateur précise le nombre de points noirs existants pour 100 kilomètres de réseaux de collecte des eaux usées hors branchements.

Définition du point noir :

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

Formule de calcul :

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100.

**Nombre de points noirs par 100 km de réseaux : 2.5** 😊

### 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de pose d'un réseau neuf. Ne sont pas prises en compte les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau.

Formule de calcul :

Avec  $L_N$  le linéaire de réseau remplacé l'année  $n$ , il se calcule de la façon suivante pour l'année  $n$  :

$$Tr = ((L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte}) * 100$$

Soit (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années  $N-4$  à  $N$ ) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/ $N$ ) X 100

**Le taux de renouvellement est : non calculé** 😊

### 4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Indicateur P254.3)

Il s'agit du nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Formule de calcul :

Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

**Le taux de conformité est de : non communiqué** 😊

5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3)

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint **au moins 80 points**. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

	Barème		Note du service
	OUI	NON	
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	+ 20	0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	+ 10	0	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	+ 20	0	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 30	0	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 10	0	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	+ 10	0	10
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	+ 10	0	0
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+ 10	0	0
<b>Note totale</b>	<b>120</b>		<b>90</b>

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3) est de 90. 😊

## 6. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (Indicateur P257.0)

Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N :

- Impayés au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevance et de la part « assainissement » hors taxes et redevance)
- Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers
- Sont incluses toutes les taxes et redevances du service

Les avoirs connus au 31/12/N (par exemple suite à erreur de lecture ou fuite) ne sont pris en compte ni dans les impayés ni dans le Montant total Facturé.

Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N :

Montant facturé au titre de l'année N-1, comprenant l'ensemble de la facture « assainissement » :

- o part « assainissement » de l'opérateur éventuel
- o part « assainissement » éventuelle de la collectivité
- o redevance pollution
- o TVA liée

Formule de calcul du taux d'impayés :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

**Taux d'impayés : 1.93 %**

## 7. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations (Indicateur P258.1)

Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

Formule de calcul du taux de réclamation :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

**Taux de réclamation : 9,27 pour 1000**

c) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

- ❖ **Mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement des Arthauds**  
Montant estimé : 60 000 € HT
- ❖ **Mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement d'Amplepuis Thizy**  
Montant estimé : 153 000 € HT
- ❖ **Elaboration d'un programme pluriannuel d'élimination des eaux claires parasites sur le système d'assainissement des Arthauds**  
Montant estimé : 642 000 € HT
- ❖ **Poursuite des travaux d'élimination des eaux claires parasites des réseaux d'assainissement**  
Montant estimé : en cours de chiffrage
- ❖ **Mise en conformité du système d'assainissement de Marnand**  
Montant estimé : 450 000 € HT
- ❖ **Mise à jour des zonages d'assainissement**  
Montant estimé : 10 000 € HT
- ❖ **Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à terme le 31/12/2022**  
Montant estimé : en cours de chiffrage
- ❖ **Réalisation des diagnostics périodiques conformément à l'arrêté du 31/07/2020**  
Montant estimé : en cours de chiffrage

## V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

---

a) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)

Le service a reçu 41 demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice.

Le montant total des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par m3 facturé est de 0,002 €/m3 (Indicateur P207.0) 😊

b) opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	0 €

# Partie 2 – Périmètre de la commune de Joux

## I. Caractérisation technique du service

### a) Présentation du territoire desservi

- **Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :**

Nom de la collectivité compétente : la commune de Joux jusqu'au 02/07/2014, puis la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) à compter du 02/07/2014

#### Compétences liées au service :

- Contrôle des branchements particuliers
- Collecte

#### Descriptif du territoire desservi :

Le territoire de la commune de Joux.

#### Zonage d'assainissement :

La délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif a été approuvée sur la commune de Joux, après enquête publique.

### b) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

- **Délégation de service public :**

Nom du délégataire : **SUEZ**

Date de début de contrat : **01/04/2009**

Date de fin de contrat : **31/03/2024**

Missions du délégataire :

- La collecte des effluents,
- L'élimination des sous-produits du réseau,
- Le traitement des effluents,
- L'élimination des sous-produits de l'épuration (graisse, sable, refus de dégrillage),
- Le traitement des boues,
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	04/11/2013	Modification du périmètre : suppression et intégration de nouveaux ouvrages – Nouvelle rémunération du délégataire
2	30/09/2017	Suppression des prestations liées à l'assainissement non collectif

c) Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0)

▪ **Nombre d'abonnements**

**Nombre total d'abonnés : 193**

Abonnés domestiques et assimilés	193
Abonnés non domestiques	0
<b>Total</b>	<b>193</b>

▪ **Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre d'habitants moyen par foyer (nombre d'habitants/abonné) = 2,2
- Nombre d'habitants desservis = nombre d'abonnés à l'assainissement collectif x nombre d'habitants moyen par foyer = 193 X 2.2 = 425

Le service public d'assainissement collectif dessert **425 habitants** (Indicateur D201.0)

▪ **Volumes facturés**

Le volume facturé aux abonnés est de :

Volumes facturés :	
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>14 466 m3</b>

d) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0)

Nombre d'autorisations	0
------------------------	---

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées

e) Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 7.386 kilomètres, dont :

Réseau séparatif eaux usées hors refoulement	<b>3.726 km</b>
Réseau séparatif eaux pluviales	-
Réseau unitaire	<b>3.579 km</b>
Linéaire refoulement	<b>0.081 km</b>

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	1	Joux	DO n°1 Entrée STEP Joux	inférieure à 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	2	Joux	DO Rue du Moulin Laval	inférieure à 120 kg/j.

## f) Ouvrages d'épuration des eaux usées

Les effluents collectés sur la commune de Joux sont amenés à la STEP de Tarare.

## II. L'activité du service

Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 31/03/2024.

## III. Tarification sur le périmètre

### a) Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	43,00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1,741 €/m3
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	17,96 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.4098 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	0.160 €/m3
	TVA 10 %	

Le service est assujetti à la TVA.

## b) facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes

	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2021	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022	Variation
<b>Déléataire</b>			
Part fixe (1) (abonnement + frais d'accès)	16.78 €	17,96 €	+ 7.0 %
Part proportionnelle	45.96 €	49,18 €	+ 7.0 %
<b>Collectivité</b>			
Part fixe (2) (abonnement + frais d'accès)	40.60 €	43,00 €	+ 5.9 %
Part proportionnelle	202.92	208,92 €	+ 2.9 %
<b>Total hors taxes et redevances (3)</b>	<b>306.70 €</b>	<b>319,06 €</b>	<b>+ 4.0 %</b>
Redevance pour modernisation des réseaux	18.00 €	19,20 €	+ 6.7 %
TVA 10 %	32.44 €	33,83 €	+4.3 %
<b>Total facture TTC pour 120m3</b>	<b>356.69 €</b>	<b>372,09 €</b>	<b>+ 4.3 %</b>
<b>Total : prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur D204.0)</b>	<b>2.972 €</b>	<b>3.100 €</b>	<b>+ 4.3 %</b>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes:

- Délibération du 16/04/2015, effective à compter du 01/05/2015, fixant les nouveaux tarifs du service assainissement collectif, afin d'uniformiser la redevance sur le territoire de la COR.
- Délibération du 02/12/2016 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif.
- Délibération du 26/09/2018 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour l'année 2019 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'année 2020.
- Délibération du 27/06/2019 relatif à l'assujettissement des usagers qui prélèvent de l'eau de source autre que le réseau public d'eau potable et la rejettent au réseau d'assainissement.
- Délibération du 24/09/2020 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021.
- Délibération du 22/12/2021 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2022.

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'assainissement :

% part fixe	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2021	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022
$((1) + (2)) / (3)$	18.71 %	19.11 %

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur le total hors taxes et redevances de la facture doit être inférieur à 30 %.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Hausse de la part proportionnelle de la collectivité	Financement du programme d'investissement réalisé pour la mise en conformité du système

## IV. Indicateurs de performance

---

Indiquer, lorsque vous pouvez l'estimer, la fiabilité de votre donnée :



: Très fiable



: Moyennement fiable



: Peu fiable

### a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (défini dans le zonage). Un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement.

- **Nombre d'abonnés desservis** :

**Le service d'assainissement collectif dessert 193 abonnés.**

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires).

**Le service d'assainissement collectif comprend 208 abonnés potentiels.**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif.

- **Taux de desserte** :

Formule de calcul :

Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés = 92.8 %

**Le taux de desserte est de 92.8 % (Indicateur P201.1)** 😊

## b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)

Cet indicateur ne concerne que les services assurant la collecte et / ou le transport des eaux usées. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Descriptif</b>	<b>Cotation</b>	<b>Indice réel</b>
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	3
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseigné.	+ 1 à + 5	5
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2*</b>	<b>40/45</b>	<b>43</b>
Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	0
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	0
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	0
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées</b>	<b>120/120</b>	<b>83</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 83/120 (Indicateur P. 202.2). 😊

### c) Conformité de la collecte des effluents (Indicateurs P203.3)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en collecte des effluents de la STEP de Tarare est de 100 %**

(Indicateur P. 203.3). 😊

### d) Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité des équipements d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en équipements de la STEP de Tarare est de 100 %**

(Indicateur P. 204.3). 😊

### e) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration P205.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en performance de la STEP de Tarare est de 100 %**

(Indicateur P. 205.3) 😊

### f) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)

Seuls les services comportant au moins une station sont concernés.

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Le taux de boues évacuées de la STEP de Tarare selon des filières conformes est de 100 %.** 😊  
(Indicateur P206.3)

---

**Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis** (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

## g) indicateurs complémentaires

### 1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Indicateur P251.1)

Formule de calcul :

Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

**Le taux de débordement est de : non communiqué par le délégataire 😊**

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

### 2. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (Indicateur P252.2)

L'indicateur précise le nombre de points noirs existants pour 100 kilomètres de réseaux de collecte des eaux usées hors branchements.

Définition du point noir :

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

Formule de calcul :

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100.

**Nombre de points noirs par 100 km de réseaux : non communiqué par le délégataire 😊**

### 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de pose d'un réseau neuf. Ne sont pas prises en compte les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau.

Formule de calcul :

Avec  $L_N$  le linéaire de réseau remplacé l'année  $n$ , il se calcule de la façon suivante pour l'année  $n$  :

$$Tr = ((L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte}) * 100$$

Soit (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années  $N-4$  à  $N$ ) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100

**Le taux de renouvellement est non calculé % 😊**

4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Indicateur P254.3)

Il s'agit du nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire pour les STEP > 2 000 EH.

Formule de calcul :

Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

**Le taux de conformité de la STEP de Tarare est de 100 %** 😊

5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3)

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint **au moins 80 points**. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

	OUI	NON	
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	+ 20	0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	+ 10	0	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	+ 20	0	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 30	0	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 10	0	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	+ 10	0	0
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	+ 10	0	0
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs	+ 10	0	0
<b>Note totale</b>	<b>120</b>		<b>70</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3) est de 70/120.** 😊

## 6. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (Indicateur P257.0)

Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N :

- Impayés au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevance et de la part « assainissement » hors taxes et redevance)
- Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers
- Sont incluses toutes les taxes et redevances du service

Les avoirs connus au 31/12/N (par exemple suite à erreur de lecture ou fuite) ne sont pris en compte ni dans les impayés ni dans le Montant total Facturé.

Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N :

Montant facturé au titre de l'année N-1, comprenant l'ensemble de la facture « assainissement » :

7. part « assainissement » de l'opérateur éventuel
8. part « assainissement » éventuelle de la collectivité
9. redevance pollution
10. TVA liée

Formule de calcul du taux d'impayés :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

**Taux d'impayés : 2.06 %** (sur factures d'eau potable)

## 7. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations (Indicateur P258.1)

Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

Formule de calcul du taux de réclamation :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

**Taux de réclamation : 10.36 pour 1000** 😊

- h) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Sans objet.

## V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

---

a) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)

Le montant total des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par m<sup>3</sup> facturé est de : 0 €/m<sup>3</sup> (Indicateur P207.0).

b) opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	0 €

Les fiches descriptives des indicateurs sont sur [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

# Partie 3 – Périmètre de la commune de Les Sauvages

## I. Caractérisation technique du service

### a) Présentation du territoire desservi

- **Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :**

Nom de la collectivité compétente : la commune de Les Sauvages jusqu'au 02/07/2014, puis la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) à compter du 02/07/2014

#### Compétences liées au service :

- Contrôle des branchements particuliers
- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues

#### Descriptif du territoire desservi :

Le territoire de la commune de Les Sauvages.

#### Zonage d'assainissement :

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée en 2005 sur la commune de Les Sauvages, après enquête publique.

### b) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

- **Délégation de service public :**

Nom du délégataire : **SUEZ**

Date de début de contrat : **1<sup>er</sup> mars 2011**

Date de fin de contrat : **27 février 2023**

#### Missions du délégataire :

- La collecte des effluents,
- L'élimination des sous-produits du réseau,
- Le traitement des effluents,
- L'élimination des sous- produits de l'épuration (graisse, sable, refus de dégrillage),
- Le traitement des boues,
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

c) Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0)

▪ **Nombre d'abonnements**

**Nombre total d'abonnés : 186**

Abonnés domestiques et assimilés	172
Abonnés non domestiques	14
<b>Total</b>	<b>186</b>

▪ **Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les habitations secondaires et résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre d'habitants moyen par foyer (nombre d'habitants/abonné) = 2,2
- Nombre d'habitants desservis = nombre d'abonnés à l'assainissement collectif x nombre d'habitants moyen par foyer = 186 X 2.2 = 409

Le service public d'assainissement collectif dessert **409 habitants** (Indicateur D201.0)

▪ **Volumes facturés**

Le volume facturé aux abonnés est de :

Volumes facturés :	
<b>Total des volumes facturés</b>	16 562 m <sup>3</sup>

d) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0)

Nombre d'autorisations	0
------------------------	---

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

e) Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 5.052 kilomètres, dont :

Réseau séparatif eaux usées hors refoulement	<b>1.757 km</b>
Réseau séparatif eaux pluviales	<b>0.015</b>
Réseau unitaire	<b>2.792 km</b>
Linéaire refoulement	<b>0.489 km</b>

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage	1	Les Sauvages	DO n°1 Chemin d'accès à la STEP	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Trop plein poste de relèvement		Les Sauvages	PR Charpenay	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Trop plein poste de relèvement		Les Sauvages	PR la Roche	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Trop plein poste de relèvement		Les Sauvages	PR Salle des fêtes	Inférieur à 120 kg DBO5/j

## f) Ouvrages d'épuration des eaux usées

Nom de la station : **Les SAUVAGES**

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : lit bactérien

Année de construction : 1973

× Nombre d'équivalents habitants : 500 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	30 kg/j	60 kg/j	45 kg/j	-	-	75 m <sup>3</sup> /j	Le Culet

× Prescriptions de rejet : arrêté du 21 juillet 2015

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage : pas de bilan réalisé en 2021

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	4.6 kg/j	5.5 kg/j	5.6 kg/j	-	-	112 m <sup>3</sup> /j
Rendement de la STEP	97 %	89 %	95 %	-	-	-

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2019	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	1.0	2.8	+ 280.0%	Compostage à la STEP d'Amplepuis	

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée non conforme aux prescriptions réglementaires. Sa réhabilitation est en cours d'étude.</b>
---------------------	---

g) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur D203.0)

**Quantité de boues totale produite par le service : 2.84 TMS (Indicateur D203.0)**

## II. L'activité du service

---

Les faits marquants de l'année 2021 ont été les suivants :

- ❖ Etude en cours pour le renouvellement de la station d'épuration ;
- ❖ Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à échéance ;
- ❖ Proposition d'acquisition partielle de la parcelle AC 177 pour permettre l'implantation de la nouvelle station d'épuration de Les Sauvages.

## III. Tarification sur le périmètre

---

### a) Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	34.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1.166 €/m3
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	53.54 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.674 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0.16 €/m3
	TVA 10 %	

Le service est assujetti à la TVA.

## b) Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes:

	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2021	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022	Variation
<b>Délegataire</b>			
Part fixe (1) (abonnement + frais d'accès)	51.20 €	53.54 €	+ 4.6 %
Part proportionnelle	77.328 €	80.88 €	+ 4.6 %
<b>Collectivité</b>			
Part fixe (2) (abonnement + frais d'accès)	29.60 €	34.00 €	+ 14.9 %
Part proportionnelle	124.08 €	139.92 €	+ 12.8 %
<b>Total hors taxes et redevances (3)</b>	<b>282.21 €</b>	<b>339.17 €</b>	<b>+ 20.2 %</b>
Redevance pour modernisation des réseaux	18,00 €	19.20 €	+ 6.7 %
TVA 10 %	30.02 €	32.75 €	+ 9.1 %
<b>Total facture TTC pour 120m3</b>	<b>330.23 €</b>	<b>360.29 €</b>	<b>+ 9.1 %</b>
<b>Total : prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur D204.0)</b>	<b>2.75 €</b>	<b>3.00 €</b>	<b>+ 8.3 %</b>

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes:

- Délibération du 16/04/2015, effective à compter du 01/05/2015, fixant les nouveaux tarifs du service assainissement collectif, afin d'uniformiser la redevance sur le territoire de la COR ;
- Délibération du 02/12/2016 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 26/09/2018 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour l'année 2019 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'année 2020 ;
- Délibération du 27/06/2019 relatif à l'assujettissement des usagers qui prélèvent de l'eau de source autre que le réseau public d'eau potable et la rejettent au réseau d'assainissement ;
- Délibération du 24/09/2020 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021 ;
- Délibération du 22/12/2021 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2022.

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'assainissement :

% part fixe	1er janvier 2021	1er janvier 2022
((1) + (2)) / (3)	28.63 %	25.81 %

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur le total hors taxes et redevances de la facture doit être inférieur à 30%.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Hausse de la part fixe de la collectivité	Financement des investissements, notamment pour la réhabilitation de la station d'épuration des Sauvages
Hausse de la part proportionnelle de la collectivité	

## IV. Indicateur de performance

---

Indiquer, lorsque vous pouvez l'estimer, la fiabilité de votre donnée :



: Très fiable



: Moyennement fiable



: Peu fiable

### a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)

Le calcul de base s'effectue à l'échelle de chaque système d'assainissement collectif inclus dans le périmètre du service.

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (défini dans le zonage). Un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement.

- **Nombre d'abonnés desservis** :

**Le service d'assainissement collectif dessert 186 abonnés. Il comprend 211 abonnés potentiels.**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif.

- **Taux de desserte** :

Formule de calcul : Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés = 88 %

**Le taux de desserte est de 88 %** (Indicateur P201.1)

## b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)

Cet indicateur ne concerne que les services assurant la collecte et / ou le transport des eaux usées.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Descriptif	Cotation	Indice réel
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	0
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseignés.	+ 1 à + 5	2
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2*</b>	<b>40/45</b>	<b>22</b>
Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	0
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	0
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	0
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	0
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées"</b>	<b>120/120</b>	<b>37</b>

Sous- total 2 : nombre des points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 37/120 (Indicateur P. 202.2). 😊

### c) Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en collecte des effluents pour la STEP de Les Sauvages : non renseigné (STEP < 2000 EH)**

(Indicateur P. 203.3). 😊

### d) Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité des équipements d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en équipements de la STEP de Les Sauvages : non renseigné (STEP < 2000 EH)** (Indicateur P. 204.3). 😊

### e) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en performance de la STEP de Les Sauvages : non renseigné (STEP < 2000 EH)**

(Indicateur P. 205.3) 😊

### f) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)

Seuls les services comportant au moins une station sont concernés.

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est de 100 %.** 😊 (Indicateur P206.3)

---

**Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis** (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

---

## g) indicateurs complémentaires

### 1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Indicateur P251.1)

Formule de calcul :

Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

**Le taux de débordement est : non communiqué par le délégataire** 😞

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

### 2. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (Indicateur P252.2)

L'indicateur précise le nombre de points noirs existants pour 100 kilomètres de réseaux de collecte des eaux usées hors branchements.

Définition du point noir :

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas-là) sont à prendre en compte.

Formule de calcul :

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100.

**Nombre de points noirs par 100 km de réseaux : non communiqué par le délégataire** 😞 😞

### 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de pose d'un réseau neuf. Ne sont pas prises en compte les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau.

Formule de calcul :

Avec  $L_N$  le linéaire de réseau remplacé l'année  $n$ , il se calcule de la façon suivante pour l'année  $n$  :

$$Tr = ((L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte}) * 100$$

Soit (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années  $N-4$  à  $N$ ) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/ $N$ ) X 100

**Le taux de renouvellement est : non calculé %** 😞

### 4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Indicateur P254.3)

Il s'agit du nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire pour les STEP > 2 000 EH.

Formule de calcul :

Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

**Le taux de conformité est : indicateur non renseigné (STEP < 2000 EH) 😊**

#### 5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3)

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint **au moins 80 points**. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

	Barème		Note du service
	OUI	NON	
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	+ 20	0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	+ 10	0	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	+ 20	0	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 30	0	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 10	0	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	+ 10	0	0
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	+ 10	0	0
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+ 10	0	0
<b>Note totale</b>	<b>120</b>		<b>70</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3) est de 70/120. 😊**

## 6. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (Indicateur P257.0)

Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N :

- Impayés au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevance et de la part « assainissement » hors taxes et redevance)
- Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers
- Sont incluses toutes les taxes et redevances du service

Les avoirs connus au 31/12/N (par exemple suite à erreur de lecture ou fuite) ne sont pris en compte ni dans les impayés ni dans le Montant total Facturé.

Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N :

Montant facturé au titre de l'année N-1, comprenant l'ensemble de la facture « assainissement » :

- o part « assainissement » de l'opérateur éventuel
- o part « assainissement » éventuelle de la collectivité
- o redevance pollution
- o TVA liée

Formule de calcul du taux d'impayés :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

**Taux d'impayés : 3.64 %** (sur factures d'eau potable)

## 7. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations (Indicateur P258.1)

Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

Formule de calcul du taux de réclamation :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

Calcul :  $x / 173 \times 1000$  pour 1000 abonnés

**Taux de réclamation : 5.38 pour 1000** 😊

h) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

❖ **Réhabilitation de la station d'épuration**

Montant estimé : 950 000 € HT.

❖ **Réalisation de l'analyse des risques de défaillances dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration**

Montant estimé : en cours de chiffrage

❖ **Réalisation d'un diagnostic périodique conformément à l'arrêté du 31/07/2020**

Montant estimé : 20 000 € HT

## V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

---

a) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)

Le montant total des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par m3 facturé est de 0,0026 €/m3 (Indicateur P207.0). 😊

b) opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	0 €

**Les fiches descriptives des indicateurs sont sur [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)**

# Partie 4 – Périmètre de la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne

## I. Caractérisation technique du service

### a) Présentation du territoire desservi

▪ **Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :**

Nom de la collectivité compétente : la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne jusqu'au 02/07/2014, puis la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) à compter du 02/07/2014

**Compétences liées au service :**

- Contrôle des branchements particuliers
- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues

**Descriptif du territoire desservi :** La commune de Saint-Clément-sous-Valsonne.

**Zonage d'assainissement :** La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif a été approuvée en 2012 sur la commune de Saint-Clément-sous-Valsonne, après enquête publique.

### b) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

▪ **Délégation de service public :**

Nom du délégataire : **SUEZ**

Date de début de contrat : **1<sup>er</sup> mars 2013**

Date de fin de contrat : **28 février 2033**

Missions du délégataire :

- La collecte et le traitement des effluents,
- L'élimination des sous-produits d'épuration : graisse, sable, refus de grilles
- Le traitement des boues
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	14/01/2015	Modification du projet de la STEP
2	30/09/2017	Suppression des prestations liées à l'assainissement non collectif

c) Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0)

▪ **Nombre d'abonnements**

**Nombre total d'abonnés : 179**

Abonnés domestiques et assimilés	169
Abonnés non domestiques	10
<b>Total</b>	<b>179</b>

▪ **Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les habitations secondaires et résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre d'habitants moyen par foyer (nombre d'habitants/abonné) = 2.2
- Nombre d'habitants desservis = nombre d'abonnés à l'assainissement collectif x nombre d'habitants moyen par foyer = 179 X 2.2 = 394

Le service public d'assainissement collectif dessert **394 habitants** (Indicateur D201.0)

▪ **Volumes facturés**

*Le volume facturé aux abonnés est de :*

Volumes facturés :	
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>22 331 m3</b>

d) Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0)

Nombre d'autorisations	1
------------------------	---

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

e) Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 3.103 kilomètres, dont :

Réseau séparatif eaux usées hors refoulement	<b>1.070 km</b>
Réseau séparatif eaux pluviales	<b>0.045 km</b>
Réseau unitaire	<b>1.989 km</b>
Linéaire refoulement	-

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage	1	Saint-Clément-sous-Valsonne	DO n°1 Entrée STEP	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage	2	Saint-Clément-sous-Valsonne	DO n°2 CD 13	Inférieur à 120 kg DBO5/j
Déversoirs d'orage	3	Saint-Clément-sous-Valsonne	DO n°3 Rue de la Mairie	Inférieur à 120 kg DBO5/j

## f) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### ▪ STEU de Saint-Clément-sous-Valsonne :

Nom de la station : **Saint-Clément-sous-Valsonne**

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : boues activées

Mise en service : 15 décembre 2015

× Nombre d'équivalents habitants : 600 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NGL	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	36 kg/j	88 kg/j	59 kg/j	8 kg/j	1.6 kg/j	83 m3/j	Le Soanan

× Prescriptions de rejet : arrêté du 21 juillet 2015 et prescriptions locales par arrêté préfectoral

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Flux maximal en kg/j
DBO <sub>5</sub>	8	et	1.2
DCO	40	et	6.1
MES	35	et	5.4
NTK	8	ou	0.8
NGL	15	et	2.3
Pt	2	ou	0.2

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	25.8 kg/j	78.7 kg/j	22.4 kg/j	5.3 kg/j	0.6 kg/j	73 m3/j
Rendement de la STEP						

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	0	0	-	rhizocompostage	-

Commentaires	La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.

## g) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur D203.0)

Quantité de boues totale produite par le service : 0.0 TMS (Indicateur D203.0)

## II. L'activité du service

---

Pas de faits marquants en 2021

## III. Tarification sur le périmètre

---

### a) Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.022 €/m3
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	145.46 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1.687 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	0.16 €/m3
	TVA 10 %	

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes:

- Délibération du 16/04/2015 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 16/04/2015 fixant la Participation financière pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
- Délibération du 02/12/2016 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 26/09/2018 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour l'année 2019 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'année 2020 ;
- Délibération du 27/06/2019 relatif à l'assujettissement des usagers qui prélèvent de l'eau de source autre que le réseau public d'eau potable et la rejettent au réseau d'assainissement ;
- Délibération du 24/09/2020 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021 ;
- Délibération du 22/12/2021 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2022.

## b) Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes:

	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2021	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022	Variation
<b>Déléataire</b>			
Part fixe (1) (abonnement + frais d'accès)	138.64 €	145.46 €	+ 4.9 %
Part proportionnelle	193.32 €	202.44 €	+ 6.5 %
<b>Collectivité</b>			
Part fixe (2) (abonnement + frais d'accès)	0.00 €	0.00 €	-
Part proportionnelle	23.04 €	2.64 €	- 88.6 %
<b>Total hors taxes et redevances (3)</b>	<b>355.00 €</b>	<b>385.54 €</b>	<b>+ 8.6 %</b>
Redevance pour modernisation des réseaux	18.00 €	19.20 €	+ 6.7 %
TVA 10 %	37.30 €	36.97 €	- 88.5 %
<b>Total facture TTC pour 120m3</b>	<b>410.29 €</b>	<b>406.71 €</b>	<b>- 0.9 %</b>
<b>Total : prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur D204.0)</b>	<b>3.42 €</b>	<b>3.39 €</b>	<b>- 0.9 %</b>

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'assainissement :

% part fixe	1 <sup>er</sup> janvier de l'année N d'exercice	1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1 de présentation du rapport
((1) + (2)) / (3)	39.045%	37.73 %

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur le total hors taxes et redevances de la facture doit être inférieur à 30%.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Hausse de la part collectivité	Uniformisation des tarifs à l'échelle de la COR

## IV. Indicateur de performance

Indiquer, lorsque vous pouvez l'estimer, la fiabilité de votre donnée :



: Très fiable



: Moyennement fiable



: Peu fiable

### a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)

Le calcul de base s'effectue à l'échelle de chaque système d'assainissement collectif inclus dans le périmètre du service.

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (défini dans le zonage). Un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement.

- **Nombre d'abonnés desservis :**

**Le service d'assainissement collectif dessert 179 abonnés.**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif.

▪ **Taux de desserte :**

Formule de calcul : Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés = 46 %

Le taux de desserte est de 47 % (Indicateur P201.1) 😊

**b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)**

Cet indicateur ne concerne que les services assurant la collecte et / ou le transport des eaux usées. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Descriptif</b>	<b>Cotation</b>	<b>Indice réel</b>
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	3
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseignés.	+ 1 à + 5	2
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2*</b>	<b>40/45</b>	<b>25</b>
Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	0
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	0
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	0
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	0
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées</b>	<b>120/120</b>	<b>70</b>

Sous- total 2 : nombre des points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 70/120 (Indicateur P. 202.2).** 😊

### c) Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en collecte des effluents pour la STEP de Saint-Clément-sous-Valsonne n'est pas calculé (STEP < 2000 EH).** (Indicateur P. 203.3). 😊

### d) Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité des équipements d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en équipements de la STEP de Saint-Clément-sous-Valsonne n'est pas calculé (STEP < 2000 EH).** (Indicateur P. 204.3). 😊

### e) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau.

**L'indice de conformité en performance de la STEP de Saint-Clément-sous-Valsonne est de 100 % (STEP < 2000 EH).** (Indicateur P. 205.3) 😊

### f) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)

Seuls les services comportant au moins une station sont concernés. Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est non connu.** 😊 (Indicateur P206.3)

---

**Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis** (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

---

## g) indicateurs complémentaires

### 1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Indicateur P251.1)

Formule de calcul :

Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

**Le taux de débordement est non connu** 😊

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

### 2. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (Indicateur P252.2)

L'indicateur précise le nombre de points noirs existants pour 100 kilomètres de réseaux de collecte des eaux usées hors branchements.

Définition du point noir :

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

Formule de calcul :

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100.

**Nombre de points noirs par 100 km de réseaux : non connu** 😊

### 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de pose d'un réseau neuf. Ne sont pas prises en compte les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau.

Formule de calcul :

Avec  $L_N$  le linéaire de réseau remplacé l'année  $n$ , il se calcule de la façon suivante pour l'année  $n$  :

$$Tr = ((L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte}) * 100$$

Soit (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années  $N-4$  à  $N$ ) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/ $N$ ) X 100

**Le taux de renouvellement est de : non calculé** 😊

4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Indicateur P254.3)

Il s'agit du nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire pour les STEP > 2 000 EH.

Formule de calcul :

Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

**Le taux de conformité n'est pas calculé (STEP < 2000 EH).** 😊

5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3)

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint **au moins 80 points**. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

	Barème		Note du service
	OUI	NON	
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	+ 20	0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	+ 10	0	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	+ 20	0	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 30	0	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 10	0	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	+ 10	0	0
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	+ 10	0	0
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+ 10	0	0
<b>Note totale</b>	<b>120</b>		<b>70</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3) est de 70/120. 😊**

## **6. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (Indicateur P257.0)**

Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N :

- Impayés au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevance et de la part « assainissement » hors taxes et redevance)
- Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers
- Sont incluses toutes les taxes et redevances du service

Les avoirs connus au 31/12/N (par exemple suite à erreur de lecture ou fuite) ne sont pris en compte ni dans les impayés ni dans le Montant total Facturé.

Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N :

Montant facturé au titre de l'année N-1, comprenant l'ensemble de la facture « assainissement » :

- o part « assainissement » de l'opérateur éventuel
- o part « assainissement » éventuelle de la collectivité
- o redevance pollution
- o TVA liée

Formule de calcul du taux d'impayés :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

**Taux d'impayés : 1.85 % 😊** (sur factures d'eau potable)

## **7. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations (Indicateur P258.1)**

Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

Formule de calcul du taux de réclamation :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

**Taux de réclamation : 5.59 pour 1000 😊**

**h) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

❖ **Suivi des performances de la nouvelle station d'épuration**

❖ **Campagne de mesures des débits entrants à station d'épuration, suite aux travaux d'élimination des eaux claires parasites du réseau d'assainissement réalisé en 2016.**

Montant estimé : 5 000 € HT.

## V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

---

a) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)

Le montant total des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par m3 facturé est de 0 €/m3 (Indicateur P207.0). 😊

b) opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	0 €

Les fiches descriptives des indicateurs sont sur [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

# Partie 5 – Périmètre de la commune de Tarare

## I. Caractérisation technique du service

### a) Présentation du territoire desservi

▪ **Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :**

Nom de la collectivité compétente : la Ville de Tarare jusqu'au 02/07/2014, puis la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) à compter du 02/07/2014

**Compétences liées au service :**

- Contrôle des branchements particuliers
- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues

**Descriptif du territoire desservi :** le territoire de la commune de Tarare.

**Zonage d'assainissement :**

La délimitation des zones d'assainissement collectif et zones d'assainissement non collectif (zonage d'assainissement) a été approuvée sur la commune de Tarare, après enquête publique.

### b) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

▪ **Délégation de service public :**

Nom du délégataire : **VEOLIA Eau**

Date de début de contrat : **23/07/1993**

Date de fin de contrat : **31/12/2022**

Missions du délégataire :

- La collecte, le transport et le traitement des effluents
- L'élimination des sous-produits d'épuration : graisse, sable, refus de grilles
- Le traitement, l'élimination ou la valorisation des boues d'épuration
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/1999	Avenant de transfert CGE - Veolia
2	12/07/2002	Investissements concessifs et prolongation de durée
3	05/05/2006	Modification tarifaire et individualisation des amortissements
4	04/05/2011	Adaptations financières
5	03/10/2012	Modification tarifaire
6	01/01/2015	Transfert compétence, traitement des surconsommations, nouveau règlement de service, intégration de nouveaux ouvrages et de nouvelles obligations, baisse de la dotation de renouvellement, rachat des investissements concessifs par la COR, évolution de la rémunération
7	01/04/2017	Arrêt du four d'incinération avec prise en compte des conséquences contractuelles, techniques et financières, nouvelle disposition d'évacuation des boues de la station d'épuration, révision de la rémunération du délégataire et adaptation du montant de la dotation au fond de renouvellement
8 (9)	16/12/2021	Prolongation du contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2022

c) Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0)

▪ **Nombre d'abonnements**

**Nombre total d'abonnés : 5 255**

Abonnés domestiques et assimilés	5 243
Abonnés non domestiques	12
<b>Total</b>	<b>5 255</b>

Réception des effluents d'une partie de la commune de Saint-Loup, d'une partie de la commune de Saint-Marcel-l'Éclairé et de la commune de Joux.

▪ **Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les habitations secondaires et résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre d'habitants moyen par foyer (nombre d'habitants/abonné) = 2.07
- Nombre d'habitants desservis = nombre d'abonnés à l'assainissement collectif x nombre d'habitants moyen par foyer = 5 255 X 2.07 = 10 861

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 861 habitants** (Indicateur D201.0)

▪ **Volumes facturés**

Le volume facturé aux abonnés est de :

Volumes facturés :	
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>771 641 m<sup>3</sup></b>

d) Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0)

Nombre d'autorisations	0
------------------------	---

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

e) Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 78,2 kilomètres, dont :

Réseau séparatif eaux usées hors refoulement	<b>15.038 km</b>
Réseau séparatif eaux pluviales	<b>21.086 km</b>
Réseau unitaire	<b>42.092 km</b>
Linéaire refoulement	<b>0.825 km</b>

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	1	Tarare	DO 1 - Rue de Paris	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	2	Tarare	DO2 Rue Coquard Guillermet	> 600 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	3	Tarare	DO 3 - Boulevard de la Plata	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	4	Tarare	<i>Ne correspond pas à la définition d'un DO : délestage sur le réseau unitaire</i>	
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	5	Tarare	<del>DO5 Stade Léon Masson (supprimé en 2014)</del>	
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	6	Tarare	DO 6 - Boulevard Garibaldi	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	7	Tarare	DO 7 - Boulevard Garibaldi	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	8	Tarare	DO 8 - Rue Paul Bert	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	10	Tarare	DO 10 - Rue Montagny / Rue Radisson	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	11	Tarare	DO 11 - Place du Marché	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	12	Tarare	DO 12 - Croisement Place de la République	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	13	Tarare	DO 13 - Rue Pierre Semard	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	14	Tarare	<del>DO 14 - Boulevard Garibaldi (supprimé en 2022)</del>	<del>&gt; 120 kg/j</del>
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	15	Tarare	DO 15 - Rue de Savoie	> 120 kg/j
Déversoirs d'orage isolés sur réseau	16	Tarare	DO 16 - Saint Marcel l'Eclairé (créé en mai 2021)	> 120 kg/j

Le DO 14 a été supprimé suite aux travaux de mise en séparatif de la rue Garibaldi.

Le DO 16 a été créé suite au raccordement des effluents de Saint Marcel l'Eclairé sur le système de Tarare en mai 2021.

## f) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### ▪ STEU de Tarare :

Nom de la station : **STEP de TARARE**

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : boues activées

Année de construction : 1989

× Nombre d'équivalents habitants : 74 417 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	4 465 kg/j	15 780 kg/j	6 275 kg/j	580 kg/j	205 kg/j	12 500 m3/j	La Turdine

× Autorisation de rejet par arrêté préfectoral en date du 4 avril 2016

× Prescriptions de rejet :

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Flux de polluants limites (moyenne annuelle en kg/j)	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	25	et	300	90
DCO	125	et	1 500	85
MES	35	et	420	95
NTK	15	et	125	80
Pt	2	et	24	90
Hydrocarbures totaux	3	et	9	-
Zinc	0.4	et	5	-
Chrome	0.015	et	0.18	-
Cuivre	0.085	et	0.9	-
Plomb	0.025	et	0.3	-

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	1832 kg/j	4266 kg/j				
Rendement de la STEP	96.9 %	91.3 %	92.2 %	90.1 %	81.4 %	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2020	2021	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	379.7	499.8	-	compostage	

<b>Commentaires</b>	<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.</b>
---------------------	---

## g) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur D203.0)

**Quantité de boues totale produite par le service : 499.8 TMS (Indicateur D203.0)**

## II. L'activité du service

Les faits marquants de l'année 2021 ont été les suivants :

- Démarrage de l'analyse des risques de défaillances du système de collecte,
- Travaux d'étanchéité dans la rivière du Taret afin de limiter les intrusions d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement,
- Raccordement des effluents de Saint Marcel l'Eclairé sur le système d'assainissement de Tarare,
- Mise à jour du manuel d'autosurveillance du système d'assainissement,
- Investigations des réseaux rue de Verdun en prévision du projet de voirie,

- Signature de la convention de déversement avec l'entreprise Gerflor et élaboration des autres conventions (Ninkasi, AGIS, ...)
- Poursuite de la mise en conformité de l'assainissement Boulevard Voltaire,
- Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à terme le 31/12/2022

### III. Tarification sur le périmètre

#### a) Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	47.00 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.877 €/m3
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	25.61 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1.1996 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	0.160 €/m3
	TVA 10 %	

Le service est assujéti à la TVA (l'assujettissement à la TVA est volontaire. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes:

- Délibération du 16/04/2015 approuvant l'avenant 6 du contrat de délégation fixant la rémunération du délégataire ;
- Délibération du 16/04/2015 relatif à l'uniformisation des tarifs du service d'assainissement ;
- Délibération du 16/04/2015 fixant la Participation financière pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
- Délibération du 02/12/2016 fixant les tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 22/03/2017 modifiant les tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 26/09/2018 modifiant les tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 27/06/2019 relatif à l'assujettissement des usagers qui prélèvent de l'eau de source autre que le réseau public d'eau potable et la rejettent au réseau d'assainissement ;
- Délibération du 24/09/2020 fixant les tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021 ;
- Délibération du 22/07/2021 relatif à l'institution de pénalités financières de dépassement sur le système d'assainissement de Tarare ;
- Délibération du 22/12/2021 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2022.

## b) Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes:

	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2021	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022	Variation
<b>Délegataire</b>			
Part fixe (1) (abonnement)	23.98 €	25.61 €	+6.80 %
Part proportionnelle	140.97	143.95 €	+ 2.11 %
<b>Collectivité</b>			
Part fixe (2) (abonnement)	43.00 €	47.00 €	+ 9.30 %
Part proportionnelle	80.16 €	105.24 €	+ 31.29 %
<b>Total hors taxes et redevances (3)</b>	<b>288.11 €</b>	<b>321.80 €</b>	<b>+ 11.69 %</b>
Redevance pour modernisation des réseaux	18.00 €	19.20 €	+ 6.67 %
TVA 10 %	30.61 €	34.10 €	+ 10.23 %
<b>Total facture TTC pour 120m3</b>	<b>336.69 €</b>	<b>375.10 €</b>	<b>+ 11.41 %</b>
<b>Total : prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur D204.0)</b>	<b>2.81 €</b>	<b>3.13 €</b>	<b>+ 11.38 %</b>

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'assainissement :

% part fixe	1 <sup>er</sup> janvier 2021	1 <sup>er</sup> janvier 2022
((1) + (2)) / (3)	23.25 %	22.56 %

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur le total hors taxes et redevances de la facture doit être inférieur à 30%.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Hausse de la part proportionnelle de la collectivité	Négociation du contrat par la COR avec diminution de la part du délégataire et hausse de la part de la collectivité
Hausse de la part fixe de la collectivité	Augmentation annuelle progressive selon prospective établie pour uniformisation des tarifs et financement du programme de travaux 2014-2023

## IV. Indicateur de performance

---

Indiquer, lorsque vous pouvez l'estimer, la fiabilité de votre donnée :

😊 : Très fiable

😐 : Moyennement fiable

😞 : Peu fiable

### a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)

Le calcul de base s'effectue à l'échelle de chaque système d'assainissement collectif inclus dans le périmètre du service.

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (défini dans le zonage). Un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement.

- **Nombre d'abonnés desservis** :

**Le service d'assainissement collectif dessert 5 255 abonnés.**

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires).

**Le service d'assainissement collectif comprend 5 313 abonnés potentiels.**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif.

- **Taux de desserte** :

Formule de calcul :

Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés = 98,9 %

**Le taux de desserte est de 98,9 % (Indicateur P201.1) 😊**

## b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)

Cet indicateur ne concerne que les services assurant la collecte et / ou le transport des eaux usées.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Descriptif</b>	<b>Cotation</b>	<b>Indice réel</b>
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	3
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseigné.	+ 1 à + 5	5
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2</b>	<b>45/45</b>	<b>28</b>
Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	0
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	0
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	0
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	0
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	10
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées</b>	<b>120/120</b>	<b>83</b>

Sous- total 2 : nombre des points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 83/120**  
(Indicateur P. 202.2). 😊

### c) Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en collecte des effluents de la STEP de Tarare est de 100 %**

(Indicateur P. 203.3). 😊

### d) Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité des équipements d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en équipements de la STEP de Tarare est de 100 %**

(Indicateur P. 204.3). 😊

### e) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en performance de la STEP de Tarare est de 100 %**

(Indicateur P. 205.3) 😊

### f) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)

Seuls les services comportant au moins une station sont concernés.

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est de 100 %.** 😊 (Indicateur P206.3)

---

**Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis** (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSP sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission s'ils le souhaitent.

## g) indicateurs complémentaires

### 1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Indicateur P251.1)

Formule de calcul :

Nombre de demandes d'indemnités déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

**Le taux de débordement est non renseigné 😊**

Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

### 2. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (Indicateur P252.2)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte et/ou le transport des eaux usées.

L'indicateur précise le nombre de points noirs existants pour 100 kilomètres de réseaux de collecte des eaux usées hors branchements.

Formule de calcul :

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100.

**Nombre de points noirs par 100 km de réseaux : 10.50 😊**

### 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de pose d'un réseau neuf. Ne sont pas prises en compte les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau.

Formule de calcul :

Avec  $L_N$  le linéaire de réseau remplacé l'année  $n$ , il se calcule de la façon suivante pour l'année  $n$  :

$$Tr = ((L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte}) * 100$$

Soit (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années  $N-4$  à  $N$ ) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/ $N$ ) X 100

**Le taux de renouvellement est : 0.22 % 😊**

### 4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Indicateur P254.3)

Il s'agit du nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire pour les STEP > 2 000 EH.

Formule de calcul :

Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

**Le taux de conformité est de 97 % 😊**

## 5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3)

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint **au moins 80 points**. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

	Barème		Note du service
	OUI	NON	
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	+ 20	0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	+ 10	0	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	+ 20	0	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 30	0	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 10	0	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	+ 10	0	0
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	+ 10	0	0
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+ 10	0	10
<b>Note totale</b>	<b>120</b>		<b>100</b>

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3) est de 100/120. 😊

## 6. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (Indicateur P257.0)

Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N :

- Impayés au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevance et de la part « assainissement » hors taxes et redevance)
- Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers
- Sont incluses toutes les taxes et redevances du service

Les avoirs connus au 31/12/N (par exemple suite à erreur de lecture ou fuite) ne sont pris en compte ni dans les impayés ni dans le Montant total Facturé.

Toute facture non payée (même partiellement) est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N :

Montant facturé au titre de l'année N-1, comprenant l'ensemble de la facture « assainissement » :

- o part « assainissement » de l'opérateur éventuel
- o part « assainissement » éventuelle de la collectivité
- o redevance pollution
- o TVA liée

Formule de calcul du taux d'impayés :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

**Taux d'impayés : 6.09 %** 😊 (sur factures d'eau potable)

## 7. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations (Indicateur P258.1)

Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

Formule de calcul du taux de réclamation :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

**Taux de réclamation : 2.09 pour 1000** 😊

h) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

- ❖ **Valoriser l'énergie du réseau d'assainissement**  
Montant estimé : 420 000 € HT
- ❖ **Mise en conformité des réseaux d'assainissement rue Stéphane Dalut/ rue des Ayets**  
Montant estimé : 85 000 € HT
- ❖ **Travaux de raccordement future caserne du SDMIS**  
Montant estimé : 85 000 € HT
- ❖ **Mise en place du diagnostic permanent sur le système d'assainissement de Tarare**  
Montant estimé : 120 000 € HT
- ❖ **Réalisation de la campagne réglementaire de recherche des substances dangereuses (RSDE) dans l'eau**  
Montant estimé : 16 000 € HT
- ❖ **Réalisation de l'analyse des risques de défaillances du système de collecte**  
Montant estimé : 4 400 € HT
- ❖ **Déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement dans le cadre de l'aménagement urbain du quartier la PLATA**  
Montant estimé : 40 000 € HT
- ❖ **Mise en conformité des rejets d'eaux usées Boulevard Voltaire**  
Montant estimé : 80 000 € HT
- ❖ **Renouvellement du contrat de délégation de service public arrivant à terme en 12/2022**

i) Présentation des travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet

## V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

---

a) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)

Le montant total des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par m3 facturé est de :

145 / 771 641 = 0.00188 €/m3 (Indicateur P207.0). 😊

b) opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	0 €

Les fiches descriptives des indicateurs sont sur [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

# Partie 6 – Périmètre de la commune de Valsonne

## I. Caractérisation technique du service

### a) Présentation du territoire desservi

- **Service délégué à un Établissement Public de Coopération Intercommunale :**

Nom de la collectivité compétente : la commune de Valsonne jusqu'en juillet 2014, puis la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) à compter du 02/07/2014

#### Compétences liées au service :

- Contrôle des branchements particuliers
- Collecte
- Transport
- Traitement
- Élimination des boues

#### Descriptif du territoire desservi :

Le territoire de la commune de Valsonne.

#### Zonage d'assainissement :

La délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif a été approuvée en 2001 sur la commune de Valsonne, après enquête publique.

Dans le cadre de l'élaboration du PLU de la commune, une mise à jour du zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales a été réalisée par la COR et approuvé le 27/06/2016.

### b) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage.

- **Délégation de service public :**

Nom du délégataire : **SUEZ**

Date de début de contrat : **1<sup>er</sup> janvier 2012**

Date de fin de contrat : **31 décembre 2031**

Missions du délégataire :

- La collecte des effluents
- L'élimination des sous-produits du réseau,
- Le traitement des effluents,
- L'élimination des sous-produits de l'épuration (graisse, sable, refus de dégrillage),
- Le traitement des boues,
- La facturation, l'encaissement et la gestion des comptes clients.

Avenant n°	Date	Objet
1	30/09/2017	Suppression des prestations liées à l'assainissement non collectif

c) Nombre d'abonnements et estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (Indicateur D201.0)

▪ **Nombre d'abonnements**

**Nombre total d'abonnés : 364**

Abonnés domestiques et assimilés	351
Abonnés non domestiques	13
<b>Total</b>	<b>364</b>

▪ **Estimation du nombre d'habitants desservis :**

Nombre de personnes desservies par le service, y compris les habitations secondaires et résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

- Nombre d'habitants moyen par foyer (nombre d'habitants/abonné) = 2.18
- Nombre d'habitants desservis = nombre d'abonnés à l'assainissement collectif x nombre d'habitants moyen par foyer = 364 X 2.18 = 792

Le service public d'assainissement collectif dessert **792 habitants** (Indicateur D201.0)

▪ **Volumes facturés**

*Le volume facturé aux abonnés est de*

Volumes facturés :	
<b>Total des volumes facturés</b>	<b>26 448 m3</b>

d) Nombre d'autorisation de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (Indicateur D202.0)

Nombre d'autorisations	0
------------------------	---

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L. 1331-10 du code de la santé publique.

e) Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'assainissement est de 9.166 kilomètres, dont :

Réseau séparatif eaux usées hors refoulement	<b>7.77 km</b>
Réseau séparatif eaux pluviales	<b>0.012 km</b>
Réseau unitaire	<b>1.39 km</b>
Linéaire refoulement	<b>0 km</b>

Ouvrages permettant le déversement d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires en temps de pluie :

Type d'ouvrage	N°	Commune	Localisation	Charge (kg DBO5/jour)
Déversoirs d'orage	1	Valsonne	DO n°1 STADE	Inférieur à 120 kg DBO5/j

## f) Ouvrages d'épuration des eaux usées

### ▪ STEU de Valsonne :

Nom de la station : **STEP de VALSONNE\_PONTAREL**

Type de traitement (boues activées, filtres à sables, lagunes,...) : boues activées

Année de construction : 1983

× Nombre d'équivalents habitants : 1000 EH

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit	Milieu récepteur
Capacité nominale	60 kg/j	120 kg/j	90 kg/j			150 m3/j	Le Soanan

× Autorisation de rejet : néant

× Prescriptions de rejet :

	Concentration ou flux (mg/l ou kg/j)	Condition et/ou	Rendement (%)
DBO <sub>5</sub>	35	ou	60
DCO	200	ou	60
MES			50

× Charges moyennes reçues par l'ouvrage :

Paramètres	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt	Débit
Charges brutes collectées	5.6 kg/j	33.4 kg/j	10 kg/j	-	-	304 m3/j
Rendement de la STEP	98 %	96%	96 %	-	-	

× Quantité de boues issues de cet ouvrage tMS :

Tonnage de boues évacuées	2019	2020	Variation	Filière de traitement des boues	Evacuation des boues
En tonnes de matières sèches (tMS)	9.5	11.1	+ 17.6 %	Stockage en silo de 200 m3	Epandage

Commentaires
<b>La station d'épuration est déclarée conforme aux prescriptions réglementaires.</b>

## g) Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (Indicateur D203.0)

**Quantité de boues totale produite par le service : 5 TMS (Indicateur D203.0)**

## II. L'activité du service

Les faits marquants de l'année 2021 ont été les suivants :

- ❖ Poursuite de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement en vue d'éliminer les eaux claires parasites,
- ❖ Renouvellement de branchements et tampons d'assainissement.

### III. Tarification sur le périmètre

---

#### a) Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

	Rémunération du service	1 <sup>er</sup> janvier 2022
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	44.30 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		0.534 €/m3
<b>Part du délégataire (dans le cas d'une délégation)</b>		
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement	43.38 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)		1.484 €/m3
<b>Taxes et redevances</b>	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m3)	0.16 €/m3
	TVA 10 %	0.2909 €/m3

Le service est assujetti à la TVA.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes:

- Délibération du 16/04/2015 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 16/04/2015 fixant la Participation financière pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ;
- Délibération du 02/12/2016 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 22/03/2017 modifiant les tarifs de la redevance d'assainissement collectif ;
- Délibération du 26/09/2018 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif effective à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour l'année 2019 et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour l'année 2020 ;
- Délibération du 27/06/2019 relatif à l'assujettissement des usagers qui prélèvent de l'eau de source autre que le réseau public d'eau potable et la rejettent au réseau d'assainissement ;
- Délibération du 24/09/2020 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2021 ;
- Délibération du 22/12/2021 relatif à l'uniformisation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2022.

## b) Facture d'assainissement type (Indicateur D204.0)

Les composantes de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120 m3) sont les suivantes:

	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2021	1 <sup>er</sup> janvier de l'année 2022	Variation
<b>Délégataire</b>			
Part fixe (1) (abonnement + frais d'accès)	41.42 €	43.38	+ 4.7 %
Part proportionnelle	170.04 €	178.08	+ 4.7 %
<b>Collectivité</b>			
Part fixe (2) (abonnement + frais d'accès)	44.10 €	44.30	+ 0.4 %
Part proportionnelle	65.76 €	64.08	- 2.6 %
<b>Total hors taxes et redevances (3)</b>	<b>321.32 €</b>	<b>329.84</b>	<b>+ 2.7 %</b>
Redevance pour modernisation des réseaux	18.00 €	19.20	+ 6.7 %
TVA 10 %	33.93 €	34.91	+ 2.9 %
<b>Total facture TTC pour 120m3</b>	<b>373.25 €</b>	<b>383.95</b>	<b>+ 2.9 %</b>
<b>Total : prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (Indicateur D204.0)</b>	<b>3.11 €</b>	<b>3.20</b>	<b>+ 2.9 %</b>

Calcul du rapport entre part fixe et le total hors taxes et redevances de la facture d'assainissement :

% part fixe	1 <sup>er</sup> janvier de l'année N d'exercice	1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1 de présentation du rapport
((1) + (2)) / (3)	26.6 %	26.6 %

Les composantes se décomposent en part proportionnelle et en part non proportionnelle (part fixe). Le rapport de la part non proportionnelle sur le total HT et redevances de la facture doit être inférieur à 30%.

Pour chaque élément ayant évolué depuis l'exercice précédent il faut présenter les éléments explicatifs :

Élément ayant évolué	Raison de l'évolution
Hausse de la part de la collectivité	Financement des investissements

## IV. Indicateur de performance

---

Indiquer, lorsque vous pouvez l'estimer, la fiabilité de votre donnée :

 : Très fiable

 : Moyennement fiable

 : Peu fiable

### a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P201.1)

Le calcul de base s'effectue à l'échelle de chaque système d'assainissement collectif inclus dans le périmètre du service.

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif (défini dans le zonage). Un abonné avec plusieurs points de rejet sera comptabilisé une fois seulement.

- **Nombre d'abonnés desservis :**

**Le service d'assainissement collectif dessert 364 abonnés.**

Un nouvel abonné est considéré comme desservi s'il bénéficie de la mise en place d'une boîte de branchement (et non nécessairement du raccordement effectif qui dépend des propriétaires).

**Le service d'assainissement collectif comprend 394 abonnés potentiels.**

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif est déterminé à partir du document de zonage de l'assainissement collectif.

- **Taux de desserte :**

Formule de calcul : Nombre d'abonnés desservis/Nombre potentiel d'abonnés = 90 %

**Le taux de desserte est de 81 % (Indicateur P201.1) **

## b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P202.2)

Cet indicateur ne concerne que les services assurant la collecte et / ou le transport des eaux usées. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Descriptif</b>	<b>Cotation</b>	<b>Indice réel</b>
Existence d'un plan des réseaux avec localisation des ouvrages principaux et points d'autosurveillance	0 (non) - 10 (oui)	10
Définition d'une procédure de mise à jour annuelle du plan des réseaux	0 (non) - 5 (oui)	5
<b>Sous-total 1 - Pré-requis 1</b>	<b>15/15</b>	<b>15</b>
Connaissance de 50% du matériau et du diamètre sur le linéaire total des réseaux	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (matériau et diamètre renseignés). + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	2
Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés	0 (non) - 10 (oui)	10
+ 1 point par tranche de 10% (date ou période de pose renseignée). + 5 points si 95% des réseaux renseigné.	+ 1 à + 5	0
<b>Sous-total 2 - Pré-requis 2*</b>	<b>40/45</b>	<b>37</b>
Connaissance de 50% de l'altimétrie sur le linéaire total des canalisations	0 (non) - 10 (oui)	0
+ 1 point par tranche de 10%. + 5 points si 95% du réseau renseigné.	+ 1 à + 5	0
Localisation des ouvrages annexes (PR, DO...)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise à jour annuelle de l'inventaire des équipements électromécaniques existants	0 (non) - 10 (oui)	10
Existence du nombre de branchements de chaque tronçon (nb entre deux regards de visite)	0 (non) - 10 (oui)	0
Localisation des interventions et travaux sur le réseau (curage/désobstruction, réhabilitation/renouvellement, etc.)	0 (non) - 10 (oui)	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et auscultation du réseau et traçabilité des actions/travaux qui en découlent	0 (non) - 10 (oui)	0
Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (sur 3 ans) mis en œuvre	0 (non) - 10 (oui)	0
<b>TOTAL "Indice de connaissance et de gestion patrimonial du réseau de collecte des eaux usées</b>	<b>120/120</b>	<b>67</b>

Sous- total 2 : nombre des points déterminant si le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 67/120**  
(Indicateur P. 202.2). 😊

### c) Conformité de la collecte des effluents (Indicateur P203.3)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte des eaux usées inclus dans un système d'assainissement de plus de 2000 EH. La conformité de la collecte pour le système d'assainissement est définie par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en collecte des effluents pour la STEP de Valsonne n'est pas calculé.**

(Indicateur P. 203.3). 😊

### d) Conformité des équipements des stations d'épuration (Indicateur P204.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité des équipements d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en équipements est : non concerné STEU < 2 000 EH**

(Indicateur P. 204.3). 😊

### e) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (Indicateur P205.3)

Cet indicateur ne concerne que les STEU de plus de 2000 EH. La conformité de la performance des ouvrages d'épuration est arrêtée par le service en charge de la police de l'eau et transmise par courrier à la collectivité.

**L'indice de conformité en performance est : non concerné STEU < 2 000 EH** (Indicateur P.205.3)



### f) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation (Indicateur P206.3)

Seuls les services comportant au moins une station sont concernés.

Une filière est dite « conforme » si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

**Le taux de boues évacuées selon des filières conformes est de 100 %.** 😊 (Indicateur P206.3)

---

**Pour les collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, des indicateurs supplémentaires sont requis** (cf. Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants, et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants.

## g) indicateurs complémentaires

### 1. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (Indicateur P251.1)

Formule de calcul :

Nombre de demandes d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

**Le taux de débordement est de 0 % 😊**

### 2. Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (Indicateur P252.2)

Cet indicateur ne concerne que les services d'assainissement collectif assurant la collecte et/ou le transport des eaux usées.

L'indicateur précise le nombre de points noirs existants pour 100 kilomètres de réseaux de collecte des eaux usées hors branchements.

Définition du point noir :

On appelle point noir tout point structurellement sensible du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit sa nature (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et le type d'intervention requis (curage, lavage, mise en sécurité...) Les interventions sur la partie publique des branchements ainsi que les interventions dans les parties privatives des usagers dues à un défaut situé sur le réseau public (et seulement dans ce cas là) sont à prendre en compte.

Formule de calcul :

Nombre de points noirs / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) X 100.

**Nombre de points noirs par 100 km de réseaux : 0 😊**

### 3. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelé au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacés à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées si ces opérations sont reconnues avoir pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une durée équivalente à celle de pose d'un réseau neuf. Ne sont pas prises en compte les interventions ponctuelles pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau.

Formule de calcul :

Avec  $L_N$  le linéaire de réseau remplacé l'année  $n$ , il se calcule de la façon suivante pour l'année  $n$  :

$$Tr = ((L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte}) * 100$$

Soit (Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de collecte hors branchements renouvelé au cours des années  $N-4$  à  $N$ ) / 5 / (Longueur du réseau de collecte hors branchements au 31/12/N) X 100

**Le taux de renouvellement est de : non calculé % 😊**

#### 4. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (Indicateur P254.3)

Il s'agit du nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire pour les STEP > 2 000 EH.

Formule de calcul : Nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés X 100

**Le taux de conformité est de 100 %** 😊

#### 5. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3)

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint **au moins 80 points**. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

	Barème		Note du service
	OUI	NON	
<b>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</b>			
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	+ 20	0	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	+ 10	0	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	+ 20	0	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 30	0	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	+ 10	0	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	+ 10	0	0
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>			
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	+ 10	0	0
<b>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>			
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	+ 10	0	0
<b>Note totale</b>	<b>120</b>		<b>70</b>

**L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (Indicateur P255.3) est de 70/120.** 😊

## 6. Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (Indicateur P257.0)

Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N :

- Impayés au titre de l'année N-1 (pour une facture donnée, répartis au prorata de la part « eau » hors taxes et redevance et de la part « assainissement » hors taxes et redevance)
- Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers
- Sont incluses toutes les taxes et redevances du service

Les avoirs connus au 31/12/N (par exemple suite à erreur de lecture ou fuite) ne sont pris en compte ni dans les impayés ni dans le Montant total Facturé.

Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N :

Montant facturé au titre de l'année N-1, comprenant l'ensemble de la facture « assainissement » :

- o part « assainissement » de l'opérateur éventuel
- o part « assainissement » éventuelle de la collectivité
- o redevance pollution
- o TVA liée

Formule de calcul du taux d'impayés :

(Montant d'impayés au titre de l'année N-1, au 31/12/N) / (Chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N) X 100

**Taux d'impayés : 1.99 %** 😊 (sur factures d'eau potable)

## 7. Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations (Indicateur P258.1)

Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité.

Formule de calcul du taux de réclamation :

Nombre de réclamations laissant une trace écrite / nombre d'abonnés X 1 000

Calcul : 0 / 350 x 1000

**Taux de réclamation : 8.24 pour 1000** 😊

h) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

❖ **Finalisation du diagnostic des réseaux d'assainissement et élaboration d'un programme de travaux d'élimination des eaux claires parasites**

Montant estimé : 24 000 € HT.

i) Présentation des travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Aucun

## V. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

---

a) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (Indicateur P207.0)

Le montant total des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité par m3 facturé est de 0 €/m3 (Indicateur P207.0). 😊

b) opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Description	Exercice de l'année N
Subvention à une association humanitaire	0 €

Les fiches descriptives des indicateurs sont sur [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr)

# Partie 7 – Eléments financiers

## I. Montant des recettes

<b>Recettes de la collectivité</b>	Redevances perçues auprès des usagers	2 664 002.52 €
	PFAC et autres prestations	371 458.99 €
	Subventions d'investissement	120 475.68 €
	Participation du budget général au budget annexe assainissement	0 €
	Contribution du budget général au titre des eaux pluviales	0 €
	Primes pour épuration de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse	101 905.06 €
	<b>TOTAL recettes collectivité</b>	<b>3 257 842.25 €</b>
<b>Recettes du délégataire</b>	Redevances perçues auprès des usagers	3 227 390 €
	Travaux de branchements réalisés	55 321 €
	Recettes pour gestion des Eaux Pluviales	302 065.91 €
	<b>TOTAL recettes délégataire</b>	<b>3 584 776,91 €</b>
<b>Recettes des Agences de l'Eau</b>	Redevances pour modernisation des réseaux de collecte perçues auprès des usagers sur facture d'eau	<b>272 442.00 €</b>

## II. Financement des investissements

### a) Montants financiers

	<b>Année 2021</b>
Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	705 884.00 €
Montants des subventions	120 475.68 €
Montants des contributions du budget général	-

### b) Montant des amortissements réalisés par la collectivité :

1 837 129.06 €

### c) Etat de la dette du service

	<b>Année 2021</b>
Encours de la dette au 31 décembre	18 182 710.00 €
Montant remboursé durant l'exercice : annuité	1 865 018.00 €
Dont en capital ( <i>Compte 16 des dépenses d'investissement</i> )	1 069 563.00 €
Dont en intérêts ( <i>Compte 661 des dépenses d'exploitation</i> )	795 455.00 €

**Durée d'extinction de la dette** : 8,97 années

**Epargne brute annuelle** : 2 028 083 €